



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

8^e séance plénière

Mercredi 12 octobre 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, la Première Commission se réunira toute la journée. À cet égard, les délégations pourront exercer leur droit de réponse à la fin de la journée.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter la Commission sur l'organisation des travaux pour aujourd'hui. Comme les membres le savent, la Commission est censée achever son débat général aujourd'hui, et il est convenu qu'au moins une heure et demie du débat général sera consacrée aux déclarations des représentants et représentantes de la société civile. Il reste 42 orateurs et oratrices à entendre dans le débat général. En moyenne, compte tenu du nombre de droits de réponse, nous avons entendu environ 19 à 20 orateurs et oratrices par séance. Après consultation du Bureau, je propose que la Commission poursuive son débat général demain afin d'épuiser la liste des orateurs et oratrices et d'entendre les représentants et représentantes de la société civile. Immédiatement après, la Commission entamera son débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la planification des programmes, conformément à son programme de travail

et à son calendrier. S'il y a des commentaires sur cette proposition, j'invite les membres à les faire maintenant.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette proposition très opportune. Ma délégation a une question à ce sujet. Nous savons tous que le délai de présentation des projets de résolution à la Première Commission a toujours été lié à la fin du débat général. Si nous décidons de poursuivre le débat général, cela entraînera-t-il automatiquement une modification de la date limite de dépôt des projets de proposition ? Le délai pourrait-il être reporté jusqu'au début de nos débats thématiques, c'est-à-dire d'un jour jusqu'au 14 octobre à midi ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande à la représentante du Secrétariat de répondre à cette demande de clarification.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Première Commission) (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa question. Pour clarifier, la décision concernant le dépôt de tous les projets de proposition a été prise à la séance d'organisation de la Première Commission (voir A/C.1/77/PV.1), et cette information est contenue dans le document publié sous la cote A/C.1/77/CRP.1, qui comprend également une référence au débat général sur les deux points de désarmement ne portant pas sur des questions de fond, c'est-à-dire le débat sur la planification des programmes et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui se tiendra demain.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



La présidence propose essentiellement de tirer parti de la poursuite du débat général demain, jeudi. Compte tenu du nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits à ce jour, nous pourrions consacrer davantage de temps au débat général sur les questions de fond jeudi. Par conséquent, la proposition n'est pas exactement liée au fait que la date limite de dépôt des projets de propositions est fixée à demain midi. Du point de vue du Secrétariat, je voudrais rappeler que celle-ci est fixée afin de garantir que tous les projets de propositions sont publiés en temps voulu afin que la Commission puisse se prononcer sur eux. Si les membres consultent le programme de travail de la Première Commission des années précédentes, la date limite de dépôt a toujours été fixée au jeudi, ce qui permet au Secrétariat de mettre à disposition tous les documents avant le week-end, afin que la Commission puisse examiner et adopter en temps voulu les propositions sur lesquelles elle est appelée à se prononcer. Nous avons également besoin de temps pour que le Bureau du budget examine toutes les propositions, d'où l'échéance de jeudi. J'espère que ces précisions répondent à la question du représentant.

Le Président (*parle en anglais*) : Y a-t-il d'autres observations ? Puis-je considérer que la Commission accepte de procéder de la sorte ?

Il en est ainsi décidé.

M. Nyanid (Cameroun) : Je voudrais, à la suite des précédents orateurs, vous féliciter, Monsieur le Président, et à travers vous, les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos missions.

Ma délégation souscrit à l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, qui est l'une des missions à l'origine même de la création de l'ONU. En poursuivant avec détermination cette mission, l'ONU permettra d'affirmer son rôle dans la dynamique de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans le développement commun prescrit par les pères fondateurs. Pour ma délégation, le désarmement doit progresser en évitant toute nouvelle course aux armements afin que la sécurité se renforce pour tous. Ma délégation souscrit également aux dispositions de la résolution 1378 (XIV), du 20 novembre 1959, qui fixe comme but aux négociations le désarmement général et complet. Aussi appelle-t-elle à surmonter les nombreux obstacles y relatifs et à renforcer la volonté politique dans ce domaine, ce qui permettra de faire émerger un climat de confiance.

Pour ma délégation, le désarmement est essentiel au mécanisme général de maintien de la paix, dont il est l'un des éléments fondamentaux et un préalable pour défendre notre monde et notre avenir. Le Cameroun a ratifié les principaux instruments qui fondent le régime international de non-prolifération et de sécurité nucléaire et est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, à l'instar du Traité de Pelindaba visant l'interdiction des armes nucléaires en Afrique, consolide la paix et la sécurité régionales, renforce le régime de non-prolifération et concourt à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Ma délégation souhaite que les travaux visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires se poursuivent en mobilisant le plus grand nombre. Elle réaffirme sa volonté de voir la non-prolifération demeurer dans l'agenda des instances de l'ONU chargées des questions de désarmement.

Les progrès obtenus lors des sommets sur la sécurité nucléaire, à l'instar de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, ainsi que la signature en janvier 2022 par cinq puissances nucléaires d'une déclaration soulignant qu'aucune guerre nucléaire ne peut être gagnée ni ne doit être menée démontrent que nous pouvons faire avancer l'agenda du désarmement et de la non-prolifération lorsque règne un état d'esprit constructif et pragmatique. Ma délégation regrette toutefois que les efforts vers le désarmement piétinent, comme en témoigne l'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP. Elle invite les pays à persévérer dans les voies du dialogue, de la diplomatie et des négociations pour apaiser les tensions, réduire les risques et éliminer la menace nucléaire. Ma délégation exhorte les États à sauvegarder les traités de non-prolifération en renouvelant leur engagement à mettre pleinement en œuvre le TNP.

Ma délégation salue le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui appelle à envisager les modalités du désarmement nucléaire sur la base d'une appréhension commune des nouveaux risques sécuritaires. Elle attire donc l'attention sur la nécessité de tenir compte de l'évolution de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs et de dissiper le flou qui sépare armes stratégiques et armes conventionnelles. De même, ma délégation note l'importance d'un cadre

juridique conforme aux normes internationales qui régisse la cybersécurité et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation observe également que, s'il n'y a pas d'équilibre entre le désarmement nucléaire et un désarmement crédible dans tous les autres domaines, qu'il s'agisse des armes biologiques, chimiques ou conventionnelles, de la défense antimissiles ou de l'espace, cela pourrait déboucher à nouveau sur un scénario déstabilisant de course aux armements.

Ma délégation est préoccupée par la reproduction de la course aux armements dans l'espace. Cette militarisation des activités spatiales est une menace non seulement pour l'utilisation pacifique de l'espace, mais aussi pour la survie de l'humanité. Aussi appelle-t-elle à réfléchir sur la meilleure façon de relever les défis actuels de l'exploitation et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et surtout la prévention de sa militarisation. À cet égard, le Cameroun suggère de renforcer la coopération ainsi que le cadre juridique embryonnaire y relatif, sans toutefois porter atteinte au droit de développer et d'acquérir des technologies et des équipements pour l'utilisation pacifique de l'espace. Ma délégation appuie donc le travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, qui sont des plateformes de discussion et des lieux d'échange d'expériences entre États en vue de trouver des solutions viables et durables aux multiples défis liés à l'exploitation de l'espace.

Mon pays est pour la réduction significative du trafic d'armes, qui reflète l'importance de la maîtrise des armements pour promouvoir la paix et la sécurité afin de trouver des solutions durables et cohérentes, mettant l'accent sur le problème de la maîtrise des armes légères et de petit calibre, véritables armes de destruction massive. Le Cameroun est favorable au renforcement des capacités institutionnelles des États requises pour prévenir la violence, le terrorisme et la criminalité. À cet égard, l'éducation en matière de désarmement qui promeut une culture de la paix et de la non-violence est d'une importance certaine. Pour ma délégation, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation aux questions liées au désarmement et s'appesantir sur les approches visant à réduire et à éliminer les conflits violents et à encourager les efforts menés pour promouvoir la sécurité nationale et internationale. Il est également important de renforcer la confiance entre les pays, ce qui permettra de les rapprocher et conduira à une plus grande stabilité. Ma délégation est convaincue que l'investissement dans le désarmement et la maîtrise des armes est un investissement direct à long terme dans

la paix et la sécurité. La reconnaissance de ce fait sur une plus grande échelle contribuera à rendre le monde plus sûr, plus prospère et mieux préparé à relever les défis du XXI^e siècle.

Pour terminer, mon pays se félicite d'avoir accueilli, du 30 mai au 4 juin, la cinquante-troisième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et les activités de commémoration du trentième anniversaire de ce mécanisme. Il est à noter, sur le plan national, que le processus de mise en place des mécanismes institutionnels complémentaires de la convention, à savoir les commissions nationales, est très avancé. Le Cameroun appelle à la multiplication des initiatives d'assistance qui permettront aux États de se doter de solides institutions chargées de lutter efficacement contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre, dont l'usage a des conséquences qui ne sont plus à démontrer.

Qu'il me soit permis de réitérer ici l'importance de mettre l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. Nous devons en conséquence nous accorder sur une démarche tournée vers l'avenir et qui repose sur l'action, dans un esprit de responsabilité partagée, une démarche qui soit inclusive, fondée sur le dialogue, la confiance mutuelle et la transparence. À cet égard, il convient de travailler ensemble à définir des mesures concrètes et réalisables, c'est-à-dire tenant compte à la fois des efforts déjà accomplis, des situations objectivement différentes, et des perspectives communes. Ce n'est qu'à travers cette approche pragmatique et réaliste que nous ferons des progrès tangibles vers la création d'un monde plus sûr pour tous.

M^{me} Ly Diop (Sénégal) : Ma délégation vous assure, Monsieur le Président, de son plein soutien pour la bonne conduite des travaux de la Première Commission.

Nos travaux se déroulent encore dans un contexte où les armes continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et dissipent de jour en jour les quelques lueurs d'espoir que nous avons naguère sur la question du désarmement. Il est donc urgent d'inverser cette tendance négative. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre alternative qu'une coopération multilatérale forte sur toutes les questions de maîtrise des armements et de désarmement.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire et la non-prolifération, ma délégation est convaincue que la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires reste leur élimination complète, irréversible et vérifiable. Dans

cet esprit, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les autres instruments internationaux et régionaux pertinents doivent bénéficier du soutien de l'ensemble des États Membres. Cependant, nous regrettons l'absence d'un document final consensuel qui a conduit à l'échec de la dixième Conférence d'examen du TNP. Nous espérons que le prochain cycle d'examen nous permettra de progresser dans la mise en œuvre des engagements pris au titre des précédentes conférences d'examen. Mais c'est avant tout aux États nucléaires qu'il incombe de s'entendre sur un programme plus réaliste et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux nucléaires et d'accorder des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Il faut aussi garder à l'esprit que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. Il ne peut y avoir de désarmement effectif si les États nucléaires existants continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires et si d'autres pays contournent les instruments en vigueur pour se doter de l'arme nucléaire. En outre, les mesures de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination ni entraves, et sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est importante dans nos efforts visant à réaliser le développement durable, notamment dans des domaines tels que l'énergie, l'alimentation, la santé, l'eau et la protection de l'environnement.

Tout aussi impérative est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais, grâce à sa ratification par tous des États visés à l'annexe 2 dudit Traité. De même, la création de zones exemptes d'armes nucléaires devrait être encouragée. C'est pourquoi le Sénégal renouvelle son adhésion au Traité de Pelindaba, qui renforce la position de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires, et invite tous les États à soutenir le projet de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En outre, nous devons nous armer de la même détermination pour progresser dans la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à l'interdiction des armes biologiques, chimiques et radiologiques qui, tout comme les armes nucléaires, menacent la survie de l'humanité. Par ailleurs, la maladie à coronavirus (COVID-19) ayant accentué notre dépendance au numérique, les menaces sécuritaires dans le cyberspace méritent toute notre

attention ; d'où notre devoir de contribuer au succès du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

S'agissant des armes conventionnelles, leur prolifération dans les théâtres de conflit doit nous interpeller sur la nécessité d'une mise en œuvre complète des instruments de régulation du commerce des armes. C'est pourquoi, en tant qu'État partie au Traité sur le commerce des armes, le Sénégal invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier ce traité. Mon pays invite aussi tous les États, en particulier les pays producteurs d'armes, à veiller à ce que l'approvisionnement en armes soit limité aux seuls gouvernements et entités dûment autorisés. Dans la même veine, il est important que chaque État veille à la soumission complète, régulière et dans les délais impartis de ses rapports sur les transferts internationaux d'armes au titre du Traité sur le commerce des armes, du Registre des armes classiques, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage relatif aux armes légères et de petit calibre (ALPC). En ce qui concerne justement ces dernières, il nous incombe de concrétiser les recommandations de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen du Programme d'action, particulièrement en matière de prise en compte de l'impact de l'évolution technologique sur le marquage et le traçage des ALPC, mais aussi et surtout de renforcement de la coopération et de l'assistance internationales dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

En outre, l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, dans l'esprit des Conventions d'Ottawa et d'Oslo, doit être érigée en principe, au vu des conséquences humanitaires de ces armes inhumaines. Il nous semble aussi judicieux, dans le cadre de l'assistance technique et financière apportée aux pays affectés pour les aider à mener à bien leurs programmes de déminage, qu'une attention particulière soit accordée à la réhabilitation socioéconomique des victimes.

Je ne saurais terminer sans exprimer, une fois de plus, la profonde préoccupation de ma délégation sur les impasses chroniques qui affectent le fonctionnement des instances de désarmement, notamment la Conférence du désarmement. Cette léthargie doit nous pousser à davantage de conscience collective et d'actions concrètes pour taire nos divergences et faire prévaloir l'esprit de consensus dans ces instances au sein desquelles nous espérons concrétiser l'idéal d'un monde débarrassé du fléau des armes.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Je vous souhaite une session productive.

Saint-Marin s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2) et souhaite formuler certaines observations complémentaires à titre national.

Alors que nous sommes toujours confrontés aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de nombreuses parties du monde font également face à de graves crises et à des conflits de plus en plus complexes qui engendrent une grande instabilité dans toutes les régions. Avec la guerre d'agression dévastatrice que mène la Fédération de Russie contre l'Ukraine, cette instabilité a atteint des niveaux sans précédent. Saint-Marin condamne avec la plus grande fermeté toute violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. La rhétorique nucléaire agressive et les menaces répétées qui ont été utilisées nous ramènent aux périodes les plus sombres de notre histoire. Saint-Marin condamne vigoureusement de tels actes et réaffirme que la menace ou l'emploi d'une arme de destruction massive est totalement inacceptable et extrêmement préoccupante. Les tensions nucléaires ont aujourd'hui atteint un niveau sans précédent et augmentent le risque d'une catastrophe sans commune mesure. Je réitère l'appel lancé par les chefs d'État de la République de Saint-Marin à toutes les parties impliquées dans cette crise afin qu'elles renoncent à l'emploi de la force et qu'elles rouvrent les voies du dialogue et de la négociation, afin que la politique et la diplomatie puissent prévaloir. Malheureusement, aujourd'hui, la menace d'un recours à l'arme nucléaire est plus tangible et plus proche que jamais. Saint-Marin rejoint entièrement les propos tenus récemment par le Secrétaire général : les armes nucléaires sont les plus destructrices de toutes les armes jamais créées. Elles n'offrent aucune sécurité, seulement le carnage et le chaos.

Qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, une détonation potentielle, du fait de sa capacité de destruction massive et aveugle, aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Malgré cette évidence, des centaines de milliards de dollars continuent d'être consacrés à la modernisation de ces armes et à leurs vecteurs. En outre, ces activités sont manifestement contraires aux engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Saint-Marin regrette qu'en ce moment critique, et en dépit des longues négociations,

la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pas été en mesure d'adopter son document final qui, bien qu'il soit loin d'être parfait, contenait quelques engagements utiles. Malheureusement, nous avons manqué une nouvelle occasion de faire respecter cet instrument fondamental et de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Saint-Marin réaffirme son plein soutien au TNP, et rappelle que les obligations et engagements contractés dans ce cadre restent valables.

L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente une étape historique pour notre architecture du désarmement. Saint-Marin se félicite du nombre croissant de pays qui ont signé et ratifié cet instrument. Saint-Marin se réjouit également de l'issue positive de la première Réunion des États parties au Traité, qui a signalé un engagement fort en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Saint-Marin exhorte tous les États attachés à notre objectif final d'un monde sans armes nucléaires à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Je voudrais également réaffirmer le soutien de Saint-Marin au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous sommes profondément préoccupés que, plus de 25 ans après son ouverture à la signature, le TICE ne soit toujours pas entré en vigueur. L'adhésion universelle au TICE est d'une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Cette année encore, nous avons assisté à des bombardements aveugles de villes qui ont tué et blessé des civils et les ont pris au piège dans leurs propres maisons. L'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées représente aujourd'hui la principale cause de souffrance des civils dans les conflits armés. L'emploi de ces armes cause des dommages aveugles et a des effets dévastateurs sur les personnes et les communautés. Outre le nombre inacceptable de victimes provoquées par l'utilisation de ces armes, nous soulignons que les civils subissent des lésions physiques et des traumatismes psychologiques durables. Ils souffrent également des conséquences de la destruction d'infrastructures civiles critiques et de l'impossibilité d'accéder à des services vitaux, tels que les hôpitaux et les écoles. Ils sont ainsi souvent contraints d'abandonner leurs maisons et de rester déplacés pendant des années, voire des décennies. La République de Saint-Marin se félicite de la conclusion des consultations sur le texte de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation

d'armes explosives dans les zones peuplées, qui traite des effets humanitaires dévastateurs et durables de l'emploi d'armes explosives dans ces zones. Je tiens à remercier l'Irlande pour ses efforts inlassablement déployés et son dévouement à l'égard de ce problème humanitaire majeur. Saint-Marin attend avec impatience la conférence qui se tiendra à Dublin le mois prochain pour l'adoption de cet instrument important et j'ai le plaisir d'annoncer que Saint-Marin a l'intention de l'approuver. Cette déclaration constitue un grand pas en avant en matière de protection des civils et représente également un exemple positif de multilatéralisme.

Par ailleurs, Saint-Marin juge encourageant le résultat positif obtenu cette année lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La réglementation des armes classiques, y compris les armes de petit calibre, est fondamentale pour renforcer la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde. Saint-Marin souligne l'importance des questions de genre et d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à tout processus de désarmement afin de promouvoir et d'instaurer une paix et une sécurité durables. Saint-Marin souligne également l'importance de la pleine participation des jeunes et du rôle actif de la société civile dans les questions liées au désarmement et à la non-prolifération.

Enfin, nous constatons avec inquiétude que les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter, alors même qu'un nombre alarmant de personnes peinent à s'acheter de la nourriture. Le budget militaire doit être réduit afin que nous puissions investir davantage dans le multilatéralisme, dans la prévention des conflits, dans des stratégies de sécurité différentes et dans des solutions durables pour notre planète.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). La CELAC tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la tête de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

La région est forte d'une longue tradition de promotion et de poursuite du désarmement et de la non-prolifération, avec comme étape charnière la signature du Traité de Tlatelolco en 1967. Nous sommes d'avis que

ces questions sont de la plus haute importance et qu'elles doivent continuer à être inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies : elles sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales et n'ont pas encore été réglées à la Première Commission. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction, ainsi que notre détermination à continuer de promouvoir le désarmement nucléaire général et complet, priorité absolue de la communauté internationale.

La CELAC réaffirme la nécessité de progresser vers l'objectif principal, à savoir le désarmement nucléaire, et renouvelle son soutien à toute mesure favorisant l'élimination complète des armes nucléaires, y compris les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification. Nous exprimons notre opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes et au développement de nouvelles armes. Dans le même ordre d'idées, nous réaffirmons la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité des États.

Nous pensons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération, est essentiel pour parvenir au désarmement nucléaire et à la sécurité internationale. Nous appelons donc les États qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, sans délai et sans conditions. Nous regrettons que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue du 1^{er} au 26 août à New York, se soit achevée sans le consensus nécessaire à l'adoption d'un document final. Nous réaffirmons l'attachement de notre région au TNP et à la pleine mise en œuvre de ses trois piliers fondamentaux : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En outre, nous réaffirmons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I, II, III et IV du TNP. La mise en œuvre effective du TNP exige, outre la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, des actions concrètes visant à réduire le risque nucléaire. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est tout aussi fondamentale. Par conséquent, nous nous félicitons de la ratification dudit Traité par la Dominique, qui complète l'adhésion de tous les pays de la CELAC.

La CELAC prend note de la tenue, du 21 au 23 juin 2022 à Vienne, de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'élection du Mexique pour présider la

deuxième Réunion des États parties au Traité en 2023. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a rejoint le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et le TNP sur la voie de l'élimination de ces armes de destruction massive, de manière transparente, vérifiable et irréversible et selon un calendrier clairement défini.

La CELAC se déclare de nouveau fermement convaincue que l'élimination complète des armes chimiques et biologiques constitue une priorité en matière de désarmement et de non-prolifération. La CELAC souligne donc combien il importe que tous les États adhèrent à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques afin qu'elles deviennent universelles. Il est également essentiel que les États parties mettent pleinement en œuvre l'ensemble de leurs dispositions et exigences. Une importante conférence d'examen et révision aura lieu cette année, à savoir la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, prévue du 28 novembre au 16 décembre, qui représente un autre des piliers du régime de non-prolifération et de désarmement des armes de destruction massive. Nous sommes convaincus qu'il faut redoubler d'efforts en matière de coopération internationale, en vertu de l'article X de la Convention, en vue de l'application pleine, équilibrée, effective et non discriminatoire de toutes ses dispositions, et compte tenu de la nécessité de parvenir à un accord sur la vérification.

Les États membres de la CELAC reconnaissent que la fabrication, le transfert, le détournement et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, de leurs pièces, éléments et munitions, ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, ont de très nombreuses conséquences humanitaires et socio-économiques et constituent une menace sérieuse pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable de nos peuples. La CELAC espère que le Traité sur le commerce des armes pourra contribuer à apporter une réponse efficace aux graves conséquences que le trafic illicite et le commerce non réglementé des armes a pour de nombreux peuples et États, notamment par le détournement d'armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, souvent liés à la criminalité transnationale organisée. Nous espérons également que ce Traité pourra contribuer à prévenir les conflits et à éliminer la violence armée et les violations du droit international et du droit international humanitaire. Dans le même temps, nous appelons à une application équilibrée, transparente et objective du Traité

et au respect du droit souverain de légitime défense des États, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous continuerons à œuvrer pour la mise en œuvre intégrale du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, en encourageant l'application de contrôles qui réduisent et éradiquent le fléau du détournement et du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.

Nous maintenons que le problème des mines antipersonnel, en particulier leurs conséquences humanitaires, requiert toujours l'attention de la communauté internationale. Nous soulignons donc l'importance de la coopération en matière de déminage et d'assistance aux victimes.

Les États membres de la CELAC partagent l'intérêt commun de promouvoir et d'étendre l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques uniquement, pour le bénéfice et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur niveau de développement social, économique ou scientifique. Nous sommes convaincus qu'en plus de nuire au développement durable de nos pays, une course aux armements dans l'espace et le placement ou l'utilisation d'armes dans l'espace constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous soutenons la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Entre-temps, l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est, sans aucun doute, appropriée et nécessaire.

Nous souhaitons également saluer le travail important réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aide les pays de notre région à mettre en œuvre des politiques de désarmement.

Pour finir, nous tenons à souligner une fois de plus l'attachement ferme des États membres de la CELAC aux travaux de la Commission, et nous ne doutons pas que la présente session sera couronnée de succès. Les membres peuvent, à cette fin, compter sur notre pleine coopération.

M. Alenezi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Nous vous assurons du plein soutien de la délégation de mon pays dans les efforts que vous déploierez afin d'assurer le succès des travaux de la Commission à la présente session. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre sagesse incontestables vous aideront à mener cette mission à bien.

Mon pays s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, pays ami, et de la République d'Iraq, pays frère, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, respectivement. Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de sa déclaration exhaustive (voir A/C.1/77/PV.2).

L'État du Koweït réaffirme sa position quant à l'importance du multilatéralisme, qui demeure le meilleur moyen de relever les défis du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que de promouvoir la coopération internationale sous les auspices de l'ONU et des divers mécanismes de désarmement. Nous pensons que les efforts que menons tous afin d'atteindre notre objectif commun de désarmement général et complet sont motivés par l'aspiration de l'humanité à parvenir à une paix et à une sécurité véritables, à éliminer le danger des guerres et à économiser les ressources humaines, économiques, intellectuelles et autres pour les utiliser à des fins pacifiques.

Bien que nous nous félicitons de tous les progrès réalisés dans le domaine du désarmement, nous restons préoccupés par le non-respect des engagements pris et par la négligence délibérée persistante des appels répétés de la communauté internationale à réaliser l'universalité de divers traités et conventions pertinents, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes convaincus que le seul moyen de garantir le non-recours aux armes nucléaires est d'acter leur élimination totale.

Nous sommes dès lors déçus que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en août, n'ait pas adopté de document final. Nous appelons tous les États Membres à redoubler d'efforts et à faire converger leurs vues pour relever nos défis communs et adopter un document final complet et équilibré à la onzième Conférence d'examen, qui se tiendra prochainement.

La deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes

nucléaires et d'autres armes de destruction massive s'est tenue en novembre 2021 sous la présidence de l'État du Koweït. Cette session a permis à la Conférence d'adopter des méthodes de travail, de créer un groupe de travail non officiel pour poursuivre les consultations intersessions et d'adopter un rapport final. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la deuxième session de la Conférence et qui ont contribué à son succès. L'État du Koweït espère que la troisième session, qui sera présidée par la République libanaise, pays frère, en novembre, sera également couronnée de succès et permettra d'accomplir des progrès tangibles. Nous assurons à la Commission que nous nous joindrons à tous les participants à la troisième session, dans l'espoir de faire fond sur les progrès réalisés et d'établir une feuille de route qui nous permette d'atteindre l'objectif souhaité.

Nous rappelons que la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, fait partie intégrante de la prorogation du TNP pour une durée indéterminée. Nous demandons instamment aux États qui portent une responsabilité particulière en tant qu'auteurs de la résolution de 1995, ainsi qu'aux autres États de la région qui n'ont pas participé à la deuxième session, de reconsidérer leur position et de participer à la Conférence afin qu'aucun État ne soit exclu, éliminé et soumis à des restrictions ou à des conditions préalables. Nous n'avons d'autre choix que d'atteindre cet objectif, et nous ne pouvons en aucun cas y renoncer. Une fois mis en œuvre, il constituera l'une des mesures de confiance les plus importantes de la région. Il évitera aux pays de la région d'être exposés aux dangers des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, contribuera à promouvoir le régime international de désarmement et de non-prolifération, améliorera et favorisera les relations entre les États, établira la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international, et facilitera et encouragera la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire et ses utilisations pacifiques.

M. Suleiman (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La délégation de la République-Unie de Tanzanie souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation vous assure de son plein soutien et de son entière coopération. La Tanzanie est honorée de participer, en ce mois d'octobre, à la présente session de la Commission, qui vise à réfléchir ensemble à la façon dont le monde peut prendre les mesures nécessaires contre toutes les formes de menaces à la sécurité.

La Tanzanie s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant du Nigéria et le représentant de l'Indonésie (voir A/C.1/77/PV.2), au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Je souhaite compléter ces déclarations par les remarques suivantes.

La soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où le monde traverse une situation difficile sur les plans économique et de la sécurité en raison de la guerre en cours en Europe orientale. Qui aurait pu imaginer qu'à notre époque, une telle guerre puisse éclater en Europe ? En outre, dans plusieurs pays, le monde a également été témoin d'une vague de violence et de conflits. D'autres pays encore ont fait, et font toujours, l'objet d'hostilités si persistantes qu'elles ont provoqué des tensions non seulement entre eux, mais aussi dans le monde entier. Cette situation permet de tirer les enseignements suivants.

Il n'existe pas de communauté ou de pays au monde qui soit toujours et durablement en sécurité. La paix est une valeur qui, si l'on n'y prend pas garde, se perd facilement. Et lorsqu'elle est perdue, la paix est difficile à retrouver. Le coût de cette perte est élevé et ne pourra jamais être compensé. Les efforts pour protéger, développer et restaurer la paix constituent un processus continu. Tout cela vient nous rappeler que le renforcement de la sécurité internationale n'est pas un processus temporaire, mais fait partie du cycle de vie des communautés. À cet égard, ma délégation insiste sur le fait que la culture de renforcement des initiatives de paix doit toujours être maintenue, en particulier en ce moment, à l'ère de la mondialisation. Les États Membres sont donc encouragés à poursuivre sans relâche leurs efforts pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité dans le monde.

La prolifération des armes classiques, telles que les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les bombes à fragmentation, est considérée comme le problème de sécurité le plus urgent pour les individus, les sociétés et les États du monde entier. Ces armes alimentent les guerres civiles, la violence, le crime organisé, l'insurrection et les activités terroristes. Elles représentent certainement une menace grave pour chaque individu. En tant que signataire de divers instruments juridiques internationaux, la République-Unie de Tanzanie se déclare de nouveau résolue à soutenir sans réserve les efforts que mène la communauté internationale pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, dans le respect des instruments juridiques existants. Ma délégation estime que le désarmement demeure un élément important du

maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous saluons les efforts déployés actuellement par l'ONU et tous les autres acteurs afin de s'attaquer au problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, des armes nucléaires et des armes de destruction massive. En ce sens, je tiens à assurer à la Commission que la Tanzanie continuera à soutenir les mesures contre la prolifération des armes dangereuses, qui font peser une menace non sélective sur les générations actuelles et futures.

La Tanzanie tient également à souligner que l'élimination totale des armes nucléaires est une mesure appropriée face au danger nucléaire. Par conséquent, les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à s'engager à les éliminer totalement. La Tanzanie se félicite de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous convenons qu'un nombre considérable de pays sont parties à des accords de désarmement, mais nous appelons tous les États Membres, en particulier les États dits « dotés d'armes nucléaires », à s'acquitter volontairement de leurs obligations. À cet égard, nous demandons à tous les États Membres à s'aligner sur les initiatives internationales en adhérant aux accords suivants : le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a fait date, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La République-Unie de Tanzanie se joint aux autres États Membres pour encourager l'utilisation de la technologie nucléaire non létale, et nous prions l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir rester saisie de la question et de continuer d'apporter l'appui scientifique et technique nécessaire aux États Membres. La Commission tanzanienne de l'énergie atomique, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, joue un rôle majeur dans la promotion, la réglementation et l'amélioration considérable de notre capacité nucléaire pacifique et non létale dans divers domaines, notamment l'industrie minière et la production d'énergie.

La Tanzanie demeure d'avis que l'ONU constitue une instance appropriée pour le suivi, la coordination, le contrôle et la réglementation des initiatives multilatérales de désarmement. Nous sommes convaincus qu'avec la solidarité, la compréhension mutuelle et la confiance entre les acteurs, nous pouvons atteindre notre but. Par conséquent, tous les objectifs souhaités en matière de désarmement ne pourront pas être atteints si nous continuons à détourner l'attention de la mise en œuvre des mesures convenues. À cet égard, il est crucial que tous les pays fassent front commun sous les auspices de l'ONU si nous voulons atteindre notre objectif.

La Tanzanie être consciente des menaces que représentent les acteurs non étatiques en matière de prolifération des armes légères et de petit calibre et des armes de destruction massive. Comme l'ont mentionné les orateurs précédents, le risque que des armes nucléaires et des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques est aujourd'hui plus élevé que jamais. La technologie progressant et les terroristes continuant à gagner du terrain, l'accès à ces armes par des acteurs non étatiques devient aussi plus probable. À cet égard, la Tanzanie souligne qu'il importe que tous les États Membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir de telles armes. Nous appelons donc les États Membres à continuer d'appuyer toutes les initiatives visant à lutter contre les activités terroristes.

Pour terminer, la République-Unie de Tanzanie souhaite rappeler à tous les États Membres, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, qu'une volonté politique solide, la bonne foi, la confiance et la transparence sont essentielles pour régler la question du désarmement. En outre, notre délégation souhaite rappeler que les instances multilatérales et régionales, en particulier l'ONU, sont le pilier et le catalyseur des processus de paix. C'est pourquoi nous continuerons à participer aux initiatives onusiennes de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je vous souhaite plein succès.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2), et souhaite formuler une série d'observations complémentaires à titre national.

L'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine a été condamnée à plusieurs reprises et dans les termes les plus forts. Dans le même temps, elle a gravement nui aux négociations multilatérales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, comme l'illustre le récent résultat de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Charte des Nations Unies est le fondement de notre ordre international fondé sur des règles, et, avec le multilatéralisme en son cœur, le système des Nations Unies est le mieux adapté pour aborder, négocier et, en fin de compte, résoudre les problèmes de notre

communauté mondiale. Aujourd'hui, la communauté mondiale se trouve à la croisée des chemins, les mécanismes de sécurité collective étant mis à rude épreuve. La revitalisation des négociations multilatérales sur le désarmement, en particulier après les résultats décevants de la dixième Conférence d'examen du TNP, doit être considérée comme une priorité urgente.

Le renforcement du cadre multilatéral pour le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements est aujourd'hui plus important qu'il ne l'a jamais été depuis la détente. Nous ne pouvons pas perdre de vue notre objectif d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Comme toujours, nous soutenons l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Grèce soutient pleinement l'action menée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'implication personnelle de son Directeur général afin que la sûreté et la sécurité nucléaires soient garanties à la centrale nucléaire de Zaporijia et que toutes les garanties de l'AIEA sur toutes les matières nucléaires soient maintenues. Pour la Grèce, l'adhésion aux accords de garanties, aux normes de sûreté et à l'architecture de sécurité de l'AIEA et leur respect ne sont pas négociables.

En outre, nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans la relance du Plan d'action global commun (PAGC). La perspective de manquer cette occasion propice aura des effets néfastes sur la stabilité régionale et mondiale, qui est déjà mise à rude épreuve. L'Union européenne a toujours soutenu la revitalisation du PAGC. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer de manière constructive avec l'AIEA sur les questions en suspens, et de faire tout ce qui est en son pouvoir, en saisissant toutes les occasions qui permettront de mener à bien les négociations dans un avenir immédiat.

Nous soutenons le nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui cherche à s'éloigner de la gestion des crises pour s'orienter vers la gestion des risques émergents, car les sources d'instabilité sont interdépendantes et complexes.

En outre, en ce qui concerne l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, la guerre en Ukraine a une fois de plus mis en évidence les conséquences de l'utilisation d'armes explosives sur les zones peuplées. Les négociations sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, qui ont été ouvertes en 2019 après des délibérations approfondies et constructives, ont abouti

à un projet de déclaration politique fondé avant tout sur le droit international humanitaire. La Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées propose une approche équilibrée dans la mise en œuvre du droit international humanitaire sans toutefois éliminer l'utilisation d'un type d'arme particulier.

Une autre instance consacrée aux armes classiques, la sixième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), sous l'égide de la France, a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. À ce jour, le Groupe a constitué, au sein de la CCAC, un cadre normatif et opérationnel qui a permis de garantir le respect du droit international humanitaire. En outre, nous devons une fois de plus souligner l'importance des 11 principes directeurs qui constituent le fondement du cadre normatif et opérationnel pour les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous restons de fervents défenseurs des principes qui veulent que l'utilisation de la force létale soit soumise à une obligation de rendre des comptes et qu'un contrôle humain soit continuellement exercé sur tout recours à la force létale. Nous attendons avec intérêt de nouvelles discussions constructives au sein du Groupe d'experts gouvernementaux.

La revitalisation de la diplomatie de maîtrise des armements stratégiques est au cœur de notre effort commun pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La Première Commission a un rôle important à jouer, et nous pensons qu'elle devrait et qu'elle peut être un catalyseur pour instaurer la confiance dont cette entreprise a tant besoin.

M. Yakuub (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Le Brunéi Darussalam s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Thaïlande (voir A/C.1/77/PV.2) au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement.

L'état actuel des conditions de sécurité au niveau mondial a mis à rude épreuve les efforts internationaux dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Alors que nous continuons à nous relever des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), les défis en matière de sécurité continuent à devenir beaucoup plus complexes, dépassant notre capacité à les traiter individuellement.

Un réengagement en faveur du multilatéralisme est donc primordial. Dans ce contexte, le Brunéi Darussalam estime que le multilatéralisme est essentiel pour traiter toutes les questions liées au désarmement et à la non-prolifération au niveau mondial. Le Brunéi Darussalam continue de soutenir l'ONU en tant qu'instance clef pour renforcer notre détermination collective à maintenir et à renforcer les normes universelles en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous pensons que le travail de la Première Commission reste important car il permet aux pays de s'engager de manière constructive dans la définition et la préservation de normes et de principes importants, dans le plein respect de l'état de droit. Pour nous, le désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive reste indispensable pour garantir un avenir sûr et durable. Nous continuons donc à soutenir le rapport 2018 du Secrétaire général intitulé « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* ».

Au Brunéi Darussalam, ces efforts seront étayés par notre engagement continu en faveur des divers traités et conventions internationaux auxquels nous sommes parties, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques.

Je voudrais appeler l'attention sur les cinq points suivants.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en août, après son report au cours des deux dernières années. À cet égard, nous prenons également acte de la conclusion de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue en juin 2022 et a vu l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action, qui contribueront à fixer le cap de l'application du Traité et constituent des étapes importantes vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Deuxièmement, le Brunéi Darussalam salue les contributions inestimables de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la défense des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de son utilisation à des fins militaires, notamment en tant qu'armes nucléaires. Toutefois, nous restons préoccupés par les dangers que représentent les armes nucléaires, compte tenu des risques et des conséquences

graves qu'elles entraînent sur le plan humanitaire et environnemental. À ce titre, nous reconnaissons le rôle central de l'AIEA dans cette entreprise.

Troisièmement, alors que la communauté internationale poursuit ses travaux en vue d'un désarmement nucléaire complet, les efforts déployés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires ne doivent pas diminuer. Le Brunéi Darussalam tient à rappeler la détermination de l'ASEAN à faire en sorte que notre région reste une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Pour aller de l'avant, le Brunéi Darussalam réaffirme son soutien à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient afin de promouvoir une plus grande confiance et un environnement propice aux processus de paix.

Quatrièmement, ces dernières années ont été marquées par l'utilisation continue d'armes chimiques. La réapparition et l'utilisation incontrôlée de ces armes dans le monde ont eu un impact négatif sur les efforts internationaux de désarmement et de non-prolifération. La perte de vies innocentes et la souffrance des personnes touchées nous rappellent sérieusement qu'il faut faire davantage pour respecter les principes fondamentaux consacrés par la CIAC et empêcher l'utilisation d'armes chimiques, qui constitue une violation grave du droit international. Pour faire face aux menaces que représentent les armes chimiques au niveau national, le Brunéi Darussalam a adopté une stratégie faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et est actuellement en train de mettre en place un comité national de gestion des produits chimiques et de parachever l'élaboration d'une législation complète. En plus de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, nous attendons avec intérêt de mobiliser d'autres pays aux fins du renforcement des capacités afin de garantir l'application intégrale et effective de la CIAC.

Cinquièmement, comme nous dépendons de plus en plus des technologies de l'information et de la communication dans notre vie quotidienne, nous sommes également de plus en plus exposés aux cybermenaces. À cet égard, le Brunéi Darussalam réaffirme son soutien aux efforts visant à promouvoir un comportement sûr, inclusif et responsable des États dans le cyberspace, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

En conclusion, le Brunéi Darussalam souhaite réaffirmer l'importance des travaux de la Première Commission, qui font partie intégrante de l'objectif global de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir le développement durable et de construire un avenir meilleur pour tous. À cette fin, le Brunéi Darussalam continuera à travailler de manière constructive avec tous les pays et les organes concernés afin de contribuer à l'obtention de résultats positifs et tangibles au sein de la Commission.

M^{me} Cano Franco (Panama) (*parle en espagnol*) : La délégation panaméenne vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Le Panama s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Argentine au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La République du Panama, consciente des défis et des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, appelle au dialogue, car c'est la seule façon de résoudre les différends et, par conséquent, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international. En tant qu'État Membre de l'ONU, le Panama respecte fermement les objectifs et les principes fondamentaux inscrits dans la Charte et prône la préservation de la paix et de la sécurité internationales, une responsabilité partagée par tous les États, quelle que soit leur taille. Nous sommes conscients du fait que l'impact de ce que l'on appelle la « course aux armements » sur l'humanité est négatif, durable et irréversible, et que cette course constitue une atteinte à la paix et à la sécurité internationales et à l'économie, ainsi qu'une destruction délibérée et systématique de l'environnement. La course aux armements est également une attaque contre la vie elle-même, car les ressources consacrées à la production, au commerce et à la distribution d'armes de toutes sortes pourraient être affectées à la coopération internationale et aider les pays qui en ont besoin à progresser sur la voie du développement durable.

Nous croyons fermement à une coopération multilatérale renforcée, inclusive et renouvelée comme voie positive vers la paix. À cet égard, il est essentiel que les États collaborent pour mettre en place des mesures qui découragent la course aux armements. Travailler ensemble pour maintenir la paix et éviter le recours

à la force a été, est et doit rester l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies. Depuis ses origines, des mesures décisives ont été prises à cette fin. Cependant, les défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui pour le maintien de la paix et de la sécurité sont divers, complexes et bien réels. Toutefois, contrairement au passé, nous les affrontons avec plus de détermination, d'organisation et d'unité.

Le Panama a fait preuve d'un engagement historique en faveur du règlement pacifique des conflits et du régime existant de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes d'avis que la prolifération des armes de destruction massive, en particulier les nouveaux types d'armes et de systèmes, constitue une menace grave pour la paix, la stabilité démocratique, le développement et la sécurité humaine aux niveaux national et international. La possession de ces armes par des acteurs non étatiques est un problème qui concerne tous les États et tous les peuples dans le monde interconnecté dans lequel nous vivons, et il doit être abordé par le biais du multilatéralisme, qui est le seul moyen de trouver des stratégies efficaces pour le contrer. À cet égard, le Panama s'est félicité de la résolution 75/31, intitulée « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement », qui réaffirme que des mesures efficaces doivent être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive et demande à la Conférence du désarmement de garder la question à l'examen, en vue de formuler, le cas échéant, des recommandations sur l'ouverture de négociations spécifiques à entreprendre sur des types déterminés d'armes de ce genre.

Comme nous l'avons déjà indiqué par le passé, nous observons avec inquiétude la modernisation importante des arsenaux nucléaires, de leurs vecteurs, des matières et des technologies connexes, y compris les armes hypersoniques, les missiles de croisière furtifs et les systèmes dotés d'intelligence artificielle, qui témoignent d'une nouvelle course aux armements susceptible de compromettre les principes et les objectifs consacrés par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour notre pays, la seule garantie efficace contre la menace posée par les armes nucléaires et les conséquences catastrophiques que leur utilisation représente pour l'humanité est leur interdiction et leur élimination totale. C'est pourquoi le Panama a ratifié les principaux traités visant à prévenir la prolifération, à interdire les essais nucléaires et à parvenir à un désarmement général et complet. De même, nous nous

félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un jalon historique pour le désarmement nucléaire et le plein respect des obligations découlant de l'article VI du TNP. De plus, nous saluons la tenue de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est déroulée à Vienne du 21 au 23 juin.

Toutefois, nous constatons avec inquiétude l'absence de progrès concrets de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne le respect des engagements et des obligations juridiques énoncés dans le TNP et d'autres dispositions relatives à l'adoption de mesures conduisant à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. Nous les exhortons donc à respecter leurs obligations et à éviter la menace que représentent pour l'humanité l'existence et le risque d'une éventuelle utilisation de ces armes. Le Panama réaffirme son attachement au TNP et à ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Bien que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en août, n'ait pas abouti à un document final consensuel, nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli et appelons à la poursuite des discussions dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Le développement et l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine militaire sont également préoccupants dans la mesure où, dans certaines circonstances, elles pourraient contribuer aux violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, ainsi qu'aux violations du droit international humanitaire, et les rendre plus faciles à commettre. Il existe également le risque d'acquisition par des acteurs non étatiques. À cet égard, sur la base d'un projet de résolution présenté par le Panama et l'Autriche, le Conseil des droits de l'homme à Genève a adopté par consensus à la fin de la semaine dernière la résolution 51/22 du 7 octobre 2022, dans laquelle il demande au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de réaliser une étude sur les incidences que les nouvelles technologies dans le domaine militaire peuvent avoir sur les droits de l'homme, en tenant compte des débats en cours au sein du système des Nations Unies, et de la lui présenter à sa soixantième session.

En ce qui concerne la fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, le Panama se déclare également préoccupé par les graves conséquences humanitaires et socioéconomiques du trafic et demande instamment la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et de l'Instrument

international de traçage, ainsi qu'un renforcement de la coopération internationale. Nous rejetons l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles et soutenons les travaux menés pour mettre en place un cadre juridique international régissant la question.

Nous partageons la conviction selon laquelle l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire exclusivement à des fins pacifiques, dans une vision commune de l'avenir au bénéfice de tous les pays, conformément aux principes et aux règles du droit international de l'espace. La paix, le multilatéralisme et la coopération définiront l'avenir du système international et du monde que nous laisserons aux générations futures. Ce chemin, qui était notre droit, est devenu notre devoir. Nous devons tout mettre en œuvre pour construire des sociétés sans violence et une communauté internationale fondée sur la justice et le respect des engagements internationaux. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions parvenir à un monde sûr et stable, fondé sur la confiance, la coexistence pacifique et la protection des droits de l'homme.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je vous souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement du mandat de la Première Commission.

À l'occasion de la soixante-dix-septième session de la Première Commission, Kiribati et le Kazakhstan réaffirment conjointement leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, qu'ils considèrent comme le principal objectif de l'humanité au XXI^e siècle. Nous soulignons l'importance des efforts déployés pour répondre aux droits et aux besoins des communautés touchées par le biais de l'assistance aux victimes, de la dépollution et de la coopération et de l'assistance internationales. Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences catastrophiques des armes nucléaires et par les dommages humanitaires et environnementaux causés par l'emploi et les essais d'armes nucléaires.

Avec d'autres États animés du même esprit, nous n'avons lutté ménagé aucun effort pour obtenir un document final consensuel abordant la justice nucléaire à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le projet de document final contenait une référence forte pour que la communauté internationale interagisse avec les personnes et les communautés touchées par l'utilisation et les essais

d'armes nucléaires et partage directement leurs expériences afin de comprendre les effets humanitaires et environnementaux de ces armes. Nous sommes donc profondément déçus que les États parties n'aient pas pu adopter le document final. C'est vraiment très triste pour les innombrables victimes de l'héritage nucléaire, dont beaucoup se trouvent dans mon pays, Kiribati, ainsi qu'au Kazakhstan, où de nombreux essais ont été effectués au cours des décennies précédentes. La dernière fois que les États parties ont adopté un document final par consensus, c'était en 2010.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans la réalisation des objectifs énoncés dans le TNP, notamment en ce qui concerne les engagements pris en matière de désarmement. Les négociations en vue de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont marqué un effort de la part des États non dotés d'armes nucléaires pour progresser dans l'application intégrale de l'article VI du TNP. Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et des conclusions de la première Réunion des États parties à ce traité, notamment la Déclaration et le Plan d'action de Vienne. Nous accordons une attention particulière aux objectifs humanitaires énoncés aux articles 6 et 7 du Traité en guise d'obligations positives permettant de remédier aux dommages résultant de l'utilisation et des essais passés d'armes nucléaires et de prévenir de tels dommages à l'avenir.

Nous recommandons en outre aux États de mettre l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, car il s'agit assurément d'une question essentielle compte tenu de la situation internationale actuelle. Nous encourageons tous les États à contribuer à nos travaux sur la justice nucléaire pour les victimes d'armes nucléaires en rejoignant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et à le signer et le ratifier pour en garantir l'universalité. Je tiens à dire que toute personne humaine qui croit au bien-être et à la paix de l'humanité devrait y adhérer, et que toute personne qui ne le fait pas ne fait pas partie de la société humaine, même si je suis désolé de devoir dire cela. Enfin, nous tenons à souligner l'importance de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Nous saluons les initiatives éducatives du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et les efforts de la société civile pour éduquer et responsabiliser les jeunes.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Slovénie souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer, ainsi que le Bureau, de son plein soutien.

La Slovénie s'associe à la déclaration générale faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2), et je souhaiterais ajouter les observations ci-après à titre national.

Les défis complexes actuels sur la scène géopolitique sont indéniables. L'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement est soumise à d'énormes pressions et représente une énorme responsabilité. Dans le même temps, l'invasion de l'Ukraine, un pays souverain, par la Fédération de Russie constitue une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité mondiales. Nous renouvelons notre ferme condamnation de l'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine. Nous condamnons également fermement les référendums illégaux qui ont eu lieu sous occupation militaire russe. Les résultats des référendums et les annexions de territoire ukrainien par la Russie sont des violations flagrantes de la souveraineté ukrainienne et de la Charte. Cette annexion illégale ne doit être ni acceptée ni reconnue par la communauté internationale. La guerre brutale contre l'Ukraine doit cesser.

De manière générale, nous devons faire un grand pas en avant si nous voulons progresser dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales. La promotion de l'universalité des traités internationaux et leur mise en œuvre, dans la lettre et l'esprit, devraient être les principes directeurs de notre politique étrangère. Nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure d'adopter un document final. Néanmoins, les obligations juridiquement contraignantes du TNP et les engagements pris lors des précédentes Conférences d'examen restent valables. Conformément à l'article VI du TNP, nous devons continuer à poursuivre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cet objectif peut être atteint grâce à une approche efficace, irréversible, vérifiable et universelle. La Slovénie, pays doté d'un programme nucléaire civil à part entière et membre élu au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période 2021-2023, se réjouit à l'idée de renforcer la contribution de l'Agence à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous ne devons pas perdre de vue une autre étape clef sur la voie du désarmement nucléaire, à savoir l'élimination des essais nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires progresse peu à peu vers son universalisation, et nous nous en félicitons. Comme chaque année, nous continuons à

exhorter tous les États à signer et ratifier le Traité sans tarder, et nous exhortons notamment les huit États visés à son annexe 2 à le ratifier.

La Slovénie exprime régulièrement son appui au Plan d'action global commun. Cet accord nucléaire est un élément primordial du régime mondial de non-prolifération nucléaire et doit être préservé. Nous appelons donc l'Iran à agir conformément au Plan d'action et à recommencer à le mettre en œuvre intégralement. Nous encourageons également l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA afin de résoudre toutes les questions de garanties en suspens.

La Slovénie salue la transparence avec laquelle l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni ont abordé l'acquisition potentielle de sous-marins à propulsion nucléaire porteurs d'armes classiques par l'Australie. Nous comptons sur ces partenaires pour continuer de poursuivre leurs objectifs en collaboration avec le secrétariat de l'AIEA et dans le plein respect de leurs obligations internationales. Nous saluons le rapport sur les garanties de l'AIEA concernant le partenariat entre ces pays, publié le 9 septembre par le Directeur général de l'AIEA.

Les tirs illégaux de missiles balistiques effectués cette année par la République populaire démocratique de Corée constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales. La Slovénie renouvelle son appel urgent à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle engage un dialogue avec les parties concernées afin d'ouvrir la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Nous appelons également la République populaire démocratique de Corée à prendre part à des négociations visant à ce qu'elle respecte à nouveau les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB), nous exprimons notre engagement à contribuer au succès de la neuvième Conférence des États parties à la CIAB et de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la CIAC. Nous soulignons l'importance que nous attachons à l'adhésion universelle à la CIAB. La Slovénie, membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, continuera à soutenir activement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Qu'il me soit également permis d'exprimer clairement le plein appui de la Slovénie au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

S'agissant des questions cybernétiques, nous saluons les réalisations du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous soutenons la proposition d'un projet de résolution à venir sur l'élaboration d'un programme d'action pour promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace.

L'importance du lien entre le genre et le désarmement ne cesse de croître. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, nous nous engageons à soutenir la diversité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux travaux portant sur les politiques de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Enfin, je voudrais mettre l'accent sur un élément indispensable de l'architecture mondiale de maîtrise des armements, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La Slovénie est un pays engagé de longue date dans la lutte contre les mines et attaché à la réalisation de l'objectif d'un monde sans mines terrestres. Je réaffirme l'appui constant de mon pays, y compris financier, à l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Dans le même ordre d'idées, je tiens à saluer une réalisation importante, lancée par l'Irlande, dans le domaine du renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Nous nous réunissons à un moment où la sécurité internationale est mise à mal par des États prêts à bafouer les règles et les normes internationales bien établies et à poursuivre leurs objectifs par l'exercice de la puissance et de l'agression. Comme l'a souligné la Ministre australienne des affaires étrangères dans sa déclaration à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/77/PV.11) : « Nous ne pouvons pas accepter une situation où les grands pays déterminent le sort des pays de plus petite taille ». C'est pourquoi l'invasion unilatérale, illégale et immorale de l'Ukraine par la Russie ne saurait être normalisée ou minimisée. L'attaque de la Russie contre l'Ukraine est une attaque contre tous les pays de plus petite taille. Ses frappes de missiles visant des civils en Ukraine, y compris à Kyïv, et les menaces permanentes d'escalade proférées

par le Président Poutine sont répréhensibles. Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine et de nos partenaires pour condamner les simulacres de référendums organisés par la Russie. Nous nous tenons aux côtés de l'Ukraine et de nos partenaires pour soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et nous appelons une nouvelle fois la Russie à se retirer immédiatement du territoire ukrainien. Nous ne doutons pas des conséquences effroyables de la guerre nucléaire pour l'humanité, l'environnement et la civilisation. Les menaces nucléaires du Président Poutine soulignent le danger que représentent les armes nucléaires pour nous tous et la nécessité urgente de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Australie a toujours poursuivi l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, et nous redoublerons d'efforts pour atteindre cet objectif et renforcer le régime de non-prolifération.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a démontré l'engagement de tous les États parties, sauf un, à faire progresser les objectifs énoncés dans le Traité. Le TNP continue d'apporter des avantages tangibles en matière de sécurité pour nous tous, et nous ne pouvons donc pas nous laisser décourager par les actions de mauvaise foi d'un seul État. Nous avons l'occasion de renforcer le TNP par le biais du groupe de travail qui sera créé à cet effet. L'Australie se réjouit que cette contribution de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement ait obtenu le soutien des États parties, et elle s'engagera pleinement dans ce travail important. L'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis continueront à travailler en étroite collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour veiller à ce que les garanties les plus élevées possibles soient appliquées au programme de propulsion nucléaire navale de l'Australie. L'engagement pris par l'Australie de respecter intégralement toutes les obligations qui lui incombent en vertu du TNP et du Traité de Rarotonga est ferme et inébranlable.

L'Australie est fière de promouvoir un programme de politique étrangère en faveur des Premières Nations. Pays ayant subi les conséquences des essais nucléaires, conséquences qui ont été supportées de manière disproportionnée par les peuples de nos Premières Nations, nous nous félicitons des activités organisées cette année pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous restons déterminés à voir le Traité entrer en vigueur et nous invitons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier, et encourageons les États à

se porter coauteurs du projet de résolution de cette année relatif au TICE. L'Australie continue également à prôner la participation pleine, égale et effective des personnes de tous les genres aux instances et organisations qui se consacrent à la sécurité internationale, dans des conditions de sécurité. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'égalité, mais aussi d'efficacité. La diversité est source de force, de créativité et d'énergie. Pour les mêmes raisons, nous soutenons pleinement la participation réelle des jeunes dans notre domaine.

L'Australie condamne la mise au point actuelle de programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux et déstabilisants par la République populaire démocratique de Corée, y compris la succession sans précédent de lancements déstabilisants qu'elle a effectués pas plus tard que la semaine dernière. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de ne pas reprendre ses essais nucléaires et de se conformer pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité lui demandant d'abandonner ses armes nucléaires et autres armes de destruction massive, de même que ses programmes de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible.

Comme d'autres, nous restons profondément préoccupés par l'incapacité de l'Iran à résoudre les questions en suspens concernant les garanties du TNP d'une manière complète et techniquement crédible. Nous rappelons que l'Australie soutient fermement le travail professionnel du Directeur général et du personnel de l'AIEA, qui s'efforcent de mettre en œuvre les garanties du TNP en Iran.

En cette année du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et du cinquantième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes biologiques, l'Australie appelle tous les États parties à renouveler leur engagement à débarrasser le monde de ces armes. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les États parties à la Convention sur les armes biologiques afin de parvenir à des résultats concrets lors de la Conférence d'examen qui se tiendra plus tard dans l'année. Nous devons saisir cette occasion pour sortir de l'impasse des deux dernières décennies.

Les armes classiques contribuent quotidiennement à la mort et à la souffrance humaines dans les contextes civils et conflictuels de toutes les régions, et les défis qu'elles posent exigent une attention particulière de la part de la communauté internationale. Dans un contexte où il est urgent de renforcer la coopération mondiale, l'Australie s'est félicitée du résultat consensuel obtenu

cette année par la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. La conclusion des négociations sur une déclaration politique relative aux armes explosives dans les zones peuplées a été une autre lueur d'espoir en 2022. L'Australie se réjouit à la perspective de signer officiellement cette déclaration à Dublin le mois prochain. Nous encourageons en outre tous les États à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

Nous avons tous la responsabilité de travailler ensemble pour gérer les défis complexes de la sécurité internationale dans le cyberspace, et de concentrer nos efforts sur la promotion de la paix et la prévention des conflits dans ce domaine. L'Australie reste fermement déterminée à relever ces défis et réaffirme son engagement à agir conformément au cadre établi par les rapports consensuels des groupes d'experts gouvernementaux antérieurs et du premier groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

En tant que pays dont les intérêts dans l'espace extra-atmosphérique augmentent rapidement, l'Australie se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent par le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Ce débat important fait prendre conscience de la manière dont une approche fondée sur le comportement peut contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et nous exhortons tous les pays à s'y engager.

Enfin, lorsque nous reprendrons notre important travail au sein de la Première Commission, gardons à l'esprit nos objectifs communs et travaillons en coopération et au-delà des divisions.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que nous prenons la parole au sein de la Commission, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et de vous souhaiter, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, le plus grand succès possible sous votre direction.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de l'Argentine au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2), et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, respectivement.

L'humanité traverse une phase alarmante marquée par une détérioration croissante et dangereuse des accords internationaux en matière de sécurité, notamment ceux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Des inégalités croissantes, des crises systémiques permanentes et nouvelles à tous les niveaux, des conflits armés de plus en plus nombreux qui viennent s'ajouter à nouveaux types de guerres sont quelques-uns des signes de cette ère de transformations spectaculaires marquée par l'instabilité, l'incertitude et la méfiance. Face à cette réalité complexe, et dans le seul but de préserver la paix et la sécurité internationales, la Première Commission doit orienter ses efforts vers l'arrêt de l'érosion de la confiance entre les membres de la communauté internationale, le renouvellement de la capacité du multilatéralisme et du droit international et la sauvegarde de la Charte des Nations Unies afin de faciliter une désescalade générale des conflits. La méconnaissance de ces questions, fondée sur des calculs unilatéraux visant à obtenir une suprématie stratégique et sans tenir compte du potentiel de résurgence d'une hypothétique confrontation nucléaire, pourrait conduire l'humanité à une impasse tragique. Éviter cette catastrophe en devenir est une partie cruciale de la tâche qui incombe à l'ONU et en particulier à la Première Commission.

La paralysie observée lors des dernières Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires témoigne de la perte progressive de confiance entre les différents acteurs de la communauté internationale, mais ne les dispense pas de respecter le Traité. Malgré l'absence de compromis qui a rendu impossible l'obtention d'un consensus lors de la dernière Conférence d'examen, le Venezuela estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et que son application peut s'avérer très utile pour contenir et désamorcer les tendances dangereuses. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de procéder à un examen complet du respect des dispositions du TNP dans ses trois piliers, pour progresser réellement vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, grâce à leur élimination totale et complète, irréversible, vérifiable et non discriminatoire. Nous espérons également que l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous rapprochera de l'objectif mondial d'élimination des armes nucléaires le plus rapidement possible.

L'élimination des armes nucléaires est un impératif politique et moral qui concerne tous les États

Membres de l'Organisation, en particulier les pays dotés d'armes nucléaires. Tant qu'elles existent, les armes nucléaires constituent un risque imminent qui menace toute forme de vie sur notre planète. À cet égard, nous souhaitons profiter de cette occasion pour réaffirmer que seul le dialogue politique permettra de progresser vers une paix durable et la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous tenons à souligner que le moment est venu de changer la manière dont nous traitons cette question et d'adopter une approche volontariste, inclusive et constructive. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre de mesures de confiance et de réconciliation qui doivent nécessairement prendre en compte les préoccupations légitimes et raisonnables des autorités de Pyongyang. Dans le même temps, nous rejetons toute ingérence ou provocation de la part de puissances extérieures à la région.

Le Venezuela reconnaît le rôle de la science et de la technologie nucléaires dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, notamment la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien, conformément au TNP, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et revendiquons le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans le même temps, le Venezuela condamne l'application de mesures coercitives unilatérales contre des États qui, de manière souveraine et dans le respect du droit international, ont utilisé cet outil, qui peut contribuer au développement global de leurs populations.

Nous sommes favorables au renforcement du rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le respect de l'environnement et de la santé humaine. Le Venezuela appuie le travail de l'AIEA à cet égard. Par ailleurs, tout en réaffirmant notre condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques et biologiques, quels que soient le lieu et l'identité des auteurs, ainsi que notre soutien ferme aux efforts menés pour l'élimination complète de ces armes, nous soulignons la nature technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et insistons sur la nécessité d'éviter sa politisation et celle de ses travaux.

À l'échelle mondiale, nous continuons d'assister à d'importantes transformations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), un domaine qui est de plus en plus associé à la gestion de la quasi-totalité des activités humaines. Ces

progrès technologiques ont une incidence sur la vie des gens. Dans le même temps, les inquiétudes légitimes concernant la sécurité des infrastructures critiques de l'État augmentent. À cet égard, le Venezuela souligne qu'en dépit des approches très divergentes de la sécurité internationale dans l'utilisation des TIC, l'ONU doit jouer un rôle central dans l'établissement d'un cadre international juridiquement contraignant sur l'utilisation responsable et pacifique de ces technologies, qui garantisse la sécurité de leur emploi, y compris s'agissant des infrastructures nationales vitales, tout en reconnaissant les asymétries technologiques existantes et la nécessité d'une coopération internationale et d'une assistance technique accrues dans ce domaine.

Pour terminer, la délégation vénézuélienne réaffirme son engagement à contribuer de manière active et constructive aux travaux de la Première Commission.

M. Phillips (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la nation d'îles jumelles qu'est Antigua-et-Barbuda.

Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant des Bahamas, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous assurer du plein appui d'Antigua-et-Barbuda. Nous adressons également nos remerciements à M. Omar Hilale, Président de la soixante-seizième session, et à son bureau pour les efforts constants et inlassables qu'ils ont déployés afin de guider les travaux de la Commission.

Les nombreuses crises mondiales liées à l'économie, à la sécurité et à la santé auxquelles nous sommes actuellement confrontés ont mis en évidence la vérité fondamentale selon laquelle nous devons tous collaborer et nous soutenir mutuellement pour faire face à nos défis communs. De l'avis de notre délégation, cette analogie peut être appliquée à de nombreuses questions très importantes examinées par la Première Commission. Nous devons parvenir à la paix et à la sécurité mondiales au nom du bien commun et rejeter les discours qui divisent. Nous demandons également aux États Membres d'aller au-delà des platitudes générales et de prendre des engagements tangibles en faveur de la paix et de la sécurité dans l'intérêt de toutes nos communautés.

À titre d'exemple, Antigua-et-Barbuda est profondément préoccupée par les conséquences dévastatrices du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Chaque année, nous répétons le même refrain, à savoir que les pays de la région des Caraïbes ne sont ni des fabricants ni de grands importateurs d'armes légères et de munitions. Or, l'emploi de ces armes continue d'augmenter, semant la violence parmi nos citoyens, causant des dommages à nos économies et infligeant des souffrances aux membres de nos communautés. Nous devons réorienter notre réflexion dans le cadre de la Commission pour axer nos travaux sur la violence armée vécue dans les sociétés du monde entier. Cela inclut la violence impliquant les bandes armées, la criminalité organisée et la violence fondée sur le genre. C'est dans cette optique qu'Antigua-et-Barbuda se portera coauteure du projet de résolution biennal déposé par la Trinité-et-Tobago et intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », qui reconnaît le rôle central joué par les femmes dans les efforts visant à assurer la paix et la sécurité mondiales. Nous exhortons tous les États Membres à continuer d'appuyer ce projet de résolution essentiel. Il établit un lien fondamental entre le désarmement et les questions qui doivent être examinées si nous voulons que notre travail ait un effet sur la vie des personnes vivant dans nos sociétés.

La communauté internationale doit veiller à ce que les instruments clefs qui traitent du commerce et du détournement d'armes légères et de petit calibre, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage qui l'accompagne et le Traité sur le commerce des armes, prennent pleinement en considération le problème de la violence armée dans toutes leurs réflexions. Antigua-et-Barbuda continuera à soulever cette question et à espérer pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale à l'heure de reconnaître l'impérieuse nécessité de s'attaquer à la violence armée généralisée perpétrée au moyen d'armes légères et de petit calibre, sachant que la grande majorité des morts et des blessés dus à ces armes sont généralement le résultat de la violence et de la criminalité contre des civils. Parmi les mesures concrètes pouvant être adoptées figurent notamment les efforts concertés pour supprimer les cloisonnements entre les discussions sur le développement et celles sur le désarmement. Antigua-et-Barbuda est bien consciente du coût croissant des dépenses liées à la sécurité nationale et régionale et des

effets dévastateurs sur nos communautés du commerce des armes légères et de petit calibre dans la région, ainsi que de la violence qui en résulte.

En ce qui concerne les armes nucléaires, il est clair pour la population antiguaise et barbudienne que toute évaluation des répercussions des armes nucléaires prouve irréfutablement que ces armes conduisent, dans des proportions catastrophiques, à des pertes en vies humaines et à des déplacements. Les ravages qu'elles provoquent portent atteinte de façon permanente à la santé et à l'environnement, et causent un préjudice irréparable au développement socioéconomique et à l'ordre social. Qui plus est, en tant que petit État insulaire en développement, nous avons bien conscience que notre situation stratégique, nos frontières maritimes poreuses et nos réalités socioéconomiques font de nous de potentielles cibles vulnérables face au terrorisme nucléaire.

Antigua-et-Barbuda salue l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 22 janvier 2021 et de la tenue de sa première réunion des États parties du 21 au 23 juin 2022, au cours de laquelle une déclaration et un plan d'action ont été adoptés. Nous espérons que le Traité contribuera à la réalisation de l'objectif convenu à l'échelle mondiale concernant l'élimination complète des armes nucléaires. Antigua-et-Barbuda a ratifié cet instrument en 2018 et est pleinement attachée à sa mise en œuvre. Nous continuerons à travailler de manière constructive à la prochaine Réunion des États parties au Traité afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

À cet égard, Antigua-et-Barbuda est déçue que les neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'aient pas réussi à adopter un document final de consensus, malgré des discussions constructives, et appelle les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre à la onzième Conférence d'examen de formuler des recommandations concrètes sur la réalisation du désarmement nucléaire, objectif ultime du Traité. Nous exprimons une nouvelle fois notre volonté de participer à de futures discussions et négociations dans un esprit constructif, inclusif et de transparence.

Outre les préoccupations traditionnelles liées à la sécurité internationale, nous reconnaissons que les progrès technologiques influent sur la manière dont nous comprenons la paix et la sécurité internationales. Face à l'instabilité persistante de la sécurité internationale dans le monde et aux preuves de plus en plus nombreuses de

l'utilisation de systèmes d'armes autonomes dans les conflits actuels, la volonté politique est nécessaire pour prévenir les conséquences dévastatrices de l'accélération de la mise au point et de l'utilisation de ces systèmes d'armes.

Antigua-et-Barbuda étudie les nouveaux risques potentiels que les cyberattaques font peser sur sa souveraineté territoriale. L'histoire récente nous a déjà montré que les États doivent accorder une grande attention au renforcement de leur cybersécurité. Certes, la tâche est quelque peu ardue pour les petits États insulaires en développement tels qu'Antigua-et-Barbuda, mais nous renforçons nos capacités afin de protéger les intérêts de l'État et de nos citoyens. Nous saluons l'appui du Royaume-Uni et d'autres partenaires de développement qui ont aidé notre pays à renforcer ses capacités dans ce domaine.

Antigua-et-Barbuda a été très heureuse de travailler avec la communauté internationale sur diverses questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Nous nous félicitons du succès de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons également beaucoup bénéficié du soutien du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier par le biais d'un appui coordonné à la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Dans la région, nous collaborons avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM pour résoudre nos problèmes en matière de sécurité régionale. Nous avons aussi pu bénéficier d'accords bilatéraux et du soutien d'un grand nombre de nos partenaires de développement, et nous leur en sommes reconnaissants. Cette assistance concrète, que ce soit par le biais d'un transfert de technologie, de la formation, du financement de projets ou autre, est le seul moyen de remédier au manque de capacités qui pourrait engendrer des faiblesses en matière de sécurité, avec des conséquences potentiellement dévastatrices.

Antigua-et-Barbuda reconnaît le rôle important joué par les acteurs de la société civile dans le cadre des actions menées pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la sous-région de la CARICOM. Leur approche singulière et leurs contributions inestimables aux efforts de renforcement des capacités et de plaidoyer sont bienvenues et appréciées. Nous nous tenons aux côtés de la communauté internationale à l'heure d'identifier et de renforcer les moyens spécifiques par lesquels le

désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements peuvent faire avancer la paix et la sécurité mondiales et nous aider à réaliser les objectifs de développement durable. Nous nous réjouissons par ailleurs à la perspective d'une coopération et d'une collaboration plus étroites avec les petits États insulaires en développement et d'autres États Membres sous-représentés dans ces débats, alors que nous œuvrons en faveur de l'avenir que nous voulons, tout en nous assurant que personne n'est laissé de côté.

M. Cherif (Tunisie) : De prime abord, je souhaite vous présenter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent aussi aux membres du Bureau.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de l'Iraq au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2).

Nos travaux se déroulent dans une conjoncture difficile, exacerbée par la multiplication des risques et menaces auxquels l'humanité fait face. Outre les retombées négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la décélération du développement, la crise économique mondiale et la situation climatique et environnementale préoccupante, nous assistons à l'émergence et à la multiplication des conflits armés et du terrorisme qui génèrent une instabilité d'une gravité sans précédent, et parallèlement, à une croissance des dépenses militaires entraînant une augmentation des stocks d'armes de destruction massives et d'armes nucléaires.

C'est dans ce contexte que le désarmement et la non-prolifération prennent toute leur importance. La Tunisie réaffirme son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire de l'édifice international sur le désarmement. Nous estimons également primordiale l'adhésion de tous les États au TNP afin de réaliser l'universalité de ce traité. La Tunisie considère que la non-prolifération nucléaire demeure une priorité absolue en matière de désarmement et regrette l'absence d'avancement enregistré dans ce domaine, plus particulièrement lors des neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons également notre attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelons

les États à le signer et à le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur. Nous sommes convaincus que la convocation d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, telle que décidée par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, offrirait une occasion importante d'examiner les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et de promouvoir davantage ce noble objectif.

Il est important de réinstaurer la confiance entre les divers acteurs de la communauté internationale. Cette confiance est le socle de tout engagement. Elle est de nature à faciliter les négociations et à aider à dépasser les incompréhensions réciproques ainsi que le scepticisme qui sape souvent les efforts de désarmement. La confiance fondée sur la transparence et la bonne foi dans la mise en œuvre des engagements sont de nature à créer une dynamique positive. Nous demeurons convaincus que l'humanité, consciente de sa fragilité, fera triompher la volonté de la paix. Dans cet esprit, nous saluons de la prolongation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2026 et appelons au renouvellement des engagements convenus dans le cadre dudit traité.

S'agissant de la péninsule coréenne, nous croyons qu'en dépit des difficultés actuelles, il est encore possible d'instaurer un dialogue constructif sur la dénucléarisation en vue d'instaurer une paix durable qui garantit la prospérité et la paix dans les pays de la région. Nous réitérons également notre appel à la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien et nous formons l'espoir de voir les négociations en cours couronnées de succès.

La Tunisie tient à souligner la contribution importante des zones exemptes d'armes nucléaires aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Elle salue la convocation de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a tenu avec succès sa première session en novembre 2019. Cette conférence a permis de continuer d'avancer dans la réalisation de l'objectif visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. La réalisation de cet objectif est certainement de nature à contribuer à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous espérons que toutes les parties concernées participeront à la prochaine session de la Conférence prévue au mois de novembre prochain.

Je saisi également cette occasion pour réaffirmer l'attachement de la Tunisie à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques et réitérer l'appel à leur universalisation. Nous déplorons les cas d'utilisation d'armes chimiques enregistrés ces dernières années et réitérons notre position de principe condamnant dans les termes les plus forts l'utilisation de ces armes.

Nous demeurons profondément préoccupés par les conséquences sécuritaires, humanitaires et socioéconomiques découlant du commerce illicite, de la prolifération et du trafic d'armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre qui continuent de représenter une grave menace à la paix et la sécurité internationales. La Tunisie souligne la nécessité d'une mise en œuvre complète et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage et insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts pour promouvoir la coopération et l'assistance internationales dans ce domaine. La Tunisie est également partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Nous avons aussi soutenu l'adoption du Traité sur le commerce des armes, convaincus de la contribution importante qu'il peut apporter à la résolution du problème du commerce illicite des armes classiques, sans préjudice du droit légitime des États à acquérir légalement des armes conventionnelles et des munitions pour leurs besoins d'autodéfense et de sécurité.

Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale quant à la militarisation croissante des technologies nouvelles qui contribue à une course aux armes effrénée et qualitative, y compris au niveau stratégique. Les missiles hypersoniques, les armes spatiales, les préparatifs de cyberguerre, les systèmes d'armes létaux autonomes, les manipulations biologiques et neurologiques visant les soldats sont autant de développements inquiétants. Nous considérons que les principaux acteurs ont une responsabilité particulière pour inverser les tendances dangereuses actuelles. Nous considérons que l'espace extra-atmosphérique doit demeurer exempt de conflits et d'armement et nous saluons

la volonté de convoquer un dialogue multipartite sur l'espace dans le cadre du Sommet de l'avenir. La Tunisie soutient le renforcement de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de ces nouvelles technologies et pour l'atténuation des risques que posent leurs utilisations malveillantes. Nous soulignons également l'importance de mener des discussions ouvertes et inclusives sur ces sujets.

Pour conclure, je tiens à renouveler l'engagement de la Tunisie en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et à vous assurer, Monsieur le Président, de la coopération de ma délégation à contribuer à la réussite des travaux de la Première Commission.

M. Diop (Mauritanie) (*parle en arabe*) :
À l'entame de mon propos, j'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également l'Algérie, en sa qualité de Rapporteuse de la Commission, ainsi que tous les autres membres du Bureau. Nous faisons part de notre sincère reconnaissance et de nos remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume du Maroc, et à son bureau pour la grande compétence et le professionnalisme avec lesquels ils ont dirigé les travaux de la session précédente.

La Mauritanie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, de l'Iraq et du Nigéria au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/77/PV.2). Nous félicitons également le Secrétaire général António Guterres, M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, et le Bureau des affaires de désarmement pour leur travail considérable et leur engagement à mettre en œuvre les conventions et résolutions internationales pertinentes, malgré les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à laquelle le monde a été confronté et les tensions politiques internationales que connaissent tous les peuples de la planète.

Nous informons l'Assemblée que la République islamique de Mauritanie fait partie des premiers signataires de l'ensemble des principaux instruments juridiques dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes le pays hôte du Secrétariat exécutif du Groupe de cinq pays du Sahel, qui vise à protéger notre intégrité territoriale et à mener des actions communes afin d'assurer la coopération, la paix

et la sécurité au Sahel. En novembre 2018, la Mauritanie a été reconnue à Genève comme un pays présentant l'un des meilleurs bilans au monde en matière de lutte contre les mines antipersonnel et les restes de guerre. Le 7 juillet 2017, nous avons rejoint de nombreux autres pays en ratifiant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), document essentiel pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Nous avons également eu l'honneur de signer notre troisième programme-cadre national pour la période 2020-2024, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et avons élaboré un plan national soigneusement formulé pour renforcer la sécurité nucléaire.

La Mauritanie souligne le rôle important que jouent les conventions créant des zones exemptes d'armes nucléaires dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous nous sommes félicités des efforts déployés en vue de la création de telles zones dans le monde entier, notamment la tenue, en novembre 2019, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie et conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Cette session a été un succès et a produit des résultats positifs. Nous avons également apprécié à leur juste valeur les résultats importants de la deuxième session présidée par l'État du Koweït, notamment la création d'un comité non officiel chargé de poursuivre les consultations officielles intersessions. Nous attendons avec intérêt l'issue positive de la troisième session, qui se tiendra en novembre prochain sous la présidence du Liban, en vue de l'adoption de nouvelles décisions importantes sur le fond et la procédure.

La présente session de la Commission coïncide avec le cinquante-deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-septième anniversaire de sa prorogation. Cela exige de nous tous que nous nous efforcions de préserver les acquis et progressions dans la mise en œuvre des engagements internationaux connexes, notamment le Traité juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires, conclu en 2017. Le Traité témoigne de l'importance de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire, car la prolifération de ces armes constitue une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

Nous regrettons que cette année, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas abouti à un document final pour la deuxième fois consécutive, après un échec similaire lors de la précédente Conférence d'examen en 2015. Compte tenu de la complexité de la situation internationale actuelle, la Mauritanie estime qu'il est impossible de parvenir à la paix et à la sécurité internationales dans un monde dominé par des menaces liées à l'utilisation d'armes meurtrières et à la course aux armements. Nous devons poursuivre et intensifier nos efforts de désarmement même si les circonstances internationales actuelles sont loin d'être idéales.

La Mauritanie se félicite de l'adoption par consensus du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en prélude à la tenue de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, qui aura lieu en 2024. Nous espérons que le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques se penchera sur ces armes aux niveaux international, régional et même national. Nous soulignons également qu'il importe de mettre en œuvre le Programme d'action tout en empêchant les groupes terroristes d'acquiescer des armes nucléaires. Nous voulons rappeler au monde que la mise en œuvre de l'article VI du TNP est le seul moyen de s'assurer que les États nucléaires s'abstiennent d'adopter des doctrines militaires reposant sur ces armes et consacrent plutôt leurs énormes ressources et capacités à la sensibilisation aux dangers que la prolifération de ces armes peut représenter pour l'humanité.

Selon nous, la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, qui se tient dans des circonstances politiques exceptionnelles dues aux guerres qui se déroulent dans de nombreuses régions du monde et à la situation sanitaire mondiale créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), est essentielle pour rappeler aux pays du monde les dangers des armes en général et des armes de destruction massive et des armes nucléaires en particulier. Il est primordial que nous nous efforcions de les éliminer totalement et de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, afin que les États puissent consacrer leurs ressources et leurs capacités à la construction et à la réalisation du développement durable, en particulier en ce moment critique où nous assistons à une aggravation constante des tensions et des conflits aux niveaux régional et international.

Pour terminer, la Mauritanie appuie tous les efforts internationaux visant à prévenir les tragédies qui peuvent être causées par les armes nucléaires et

autres armes de ce type. Nous appelons à garder nos canaux de communication ouverts et à agir ensemble tout en respectant les caractéristiques individuelles et la souveraineté de chaque pays. Nous exhortons également tous les États à s'engager à garantir la justice, l'égalité et une culture de paix et de tolérance, à construire un système international capable de réaliser la justice et à établir un monde sûr et stable, capable de relever les défis auxquels il est confronté. Nous espérons que les travaux de la présente session seront couronnés du succès que nous appelons tous de nos vœux.

M^{me} Marchand (Belgique) (*parle en anglais*) : La Belgique s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2), et j'ai l'honneur de faire quelques commentaires supplémentaires à titre national.

La session de la Première Commission de cette année se déroule à un moment où l'efficacité du multilatéralisme est au plus bas. L'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine ébranle les fondements de l'ordre international basé sur des règles. Cette guerre constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité européennes et mondiales. L'annexion illégale par la Russie de quatre régions supplémentaires en Ukraine est une violation patente de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de ce pays. Les nations ne sauraient rester neutres dans ce conflit ou se contenter de déplorer les conséquences de la guerre. Elles doivent prendre position et s'opposer à la tentative de Moscou de redessiner la carte du monde par la force.

Les déclarations provocatrices et dangereuses faites par la Russie concernant le nucléaire sont contraires aux engagements que ce pays a pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De plus, nous sommes profondément préoccupés par les risques graves résultant des attaques menées par la Russie contre les installations nucléaires ukrainiennes et par sa prise de contrôle illégale de la plus grande centrale nucléaire d'Europe. Nous appuyons les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à préserver la sûreté et la sécurité nucléaires sur ces sites. La Belgique condamne également les cyberattaques perpétrées par la Russie et sa violation des garanties de sécurité prévues au Mémorandum de Budapest.

La guerre de choix de la Russie porte atteinte au régime de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements à bien des égards. Nous

regrettons vivement que la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final, en raison de l'opposition de la Fédération de Russie, à un moment où il était primordial que la communauté internationale réaffirme son attachement au Traité en tant que pierre angulaire de l'architecture mondiale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Néanmoins, nous appelons toutes les parties à faire le point sur les discussions constructives de la Conférence d'examen et à avancer sur des questions telles que la réduction des risques nucléaires, la vérification du désarmement et le renforcement du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il est essentiel de progresser vers l'universalisation du TNP, et nous demandons instamment à Israël, à l'Inde et au Pakistan de choisir le bon côté de l'histoire et d'adhérer à cet instrument en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

La résolution des graves crises concernant la prolifération demeure également une priorité absolue. Il convient de se pencher sur la question de l'absence de conformité. Alors que la République islamique d'Iran refuse de se conformer à nouveau pleinement au Plan d'action global commun, elle développe son programme nucléaire à une vitesse alarmante. Ce pays ne respecte pas non plus les obligations juridiquement contraignantes découlant de son accord de garanties avec l'AIEA, ce qui affaiblit le socle du régime de vérification du TNP. De tels faits montrent à quel point il importe que l'Iran ratifie le protocole additionnel, ce qui garantirait un contrôle efficace de son programme nucléaire au-delà de toute expiration du Plan d'action.

La République populaire démocratique de Corée continue de bafouer les règles internationales, comme en témoignent la multiplication de ses essais de missiles et les modifications de sa législation. Des mesures favorables à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne doivent être prises. La pression internationale doit être maintenue, notamment par l'application stricte des sanctions par tous les États, sans exception.

Nous ne saurions nous satisfaire du rythme actuel du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures supplémentaires. Aucune partie au TNP n'est exemptée de ses obligations au titre de l'article VI. Nous regrettons vivement que la Chine augmente rapidement son stock nucléaire et ne s'engage pas à observer un moratoire formel sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous appelons la Chine à reconnaître sa responsabilité en tant que puissance mondiale et à

s'engager dans des débats sur la maîtrise des armements ainsi que dans un dialogue avec ses pairs. Nous sommes également préoccupés par la mise en service par la Russie de nouveaux vecteurs déstabilisants.

Aucun État prônant le désarmement ne peut refuser d'adhérer au TICE. La promotion de l'universalisation du Traité demeure notre priorité. Nous avons besoin d'une norme universelle et juridiquement contraignante, ainsi que d'un mécanisme de vérification efficace et reconnu au niveau international. Le TICE est la seule solution possible, et nous sommes ravis que le nombre de parties au Traité ne cesse d'augmenter.

Le régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération doit être exploité. C'est crucial pour éviter une nouvelle détérioration de la situation mondiale en matière de sécurité. Nous espérons que les projets de résolution portant sur des instruments multilatéraux tels que le TICE, la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) bénéficieront d'un large soutien. Lors de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la CIAB, qui se tiendra cette année, nous mettrons particulièrement l'accent sur la question de la gestion de la sécurité et de la sûreté biologiques, pour laquelle nous avons présenté un document de travail bénéficiant d'un soutien interrégional.

La Belgique soutient fermement le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques. Nous lutterons contre toute tentative d'affaiblir l'indépendance de cet instrument ou de le soumettre à des décisions politiques.

Lors de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la CIAC, nous défendrons le Secrétariat technique contre toute allégation injustifiée et nous nous efforcerons d'établir une base solide pour renforcer le tabou de l'utilisation des armes chimiques.

Les armes de destruction massive frappent sans distinction, mais ce sont les armes classiques qui, jour après jour, fauchent des vies. Conformément au concept de « désarmement qui sauve des vies » du Secrétaire général, nous devrions donc renforcer les instruments de maîtrise des armements classiques. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions sauvent des vies au fil des jours. Davantage d'États doivent adhérer à ces traités. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente décision des États-Unis de rapprocher leur politique de la Convention d'Ottawa.

La Convention sur certaines armes classiques demeure un instrument très pertinent pour les questions liées à la maîtrise des armements classiques. Il est donc crucial, dans le cadre qu'elle établit, de continuer à s'appuyer sur les réalisations passées et d'examiner tout fait nouveau relatif à la maîtrise des armements. Cela revêt une importance particulière compte tenu des défis récents posés par les engins explosifs improvisés, les mines autres que les mines antipersonnel et les nouvelles utilisations d'armes incendiaires et d'armes à sous-munitions. La Commission peut également compter sur mon pays pour poursuivre les efforts visant à favoriser le consensus sur un cadre normatif concernant les systèmes d'armes autonomes, comme nous l'avons fait par le passé.

Nous tenons à féliciter l'Irlande de nous avoir guidés dans des négociations difficiles menées en vue de l'adoption d'une déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. Tout en tenant dûment compte des règles existantes, nous pensons que cette déclaration politique de consensus contribuera à renforcer l'application et le respect du droit international humanitaire, puisqu'elle prend en considération les évolutions récentes des conflits armés, en particulier la guerre urbaine.

En ce qui concerne la sécurité dans l'espace, la Belgique participe aux activités du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales et soutient le mandat de cette enceinte ouverte à tous qui cherche à élaborer de nouvelles normes et de nouveaux principes directeurs axés sur le comportement. Mon pays est également favorable à l'initiative prise par les États-Unis concernant les essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice, laquelle constitue une étape positive vers la prévention des débris spatiaux qui perturbent les activités spatiales en orbite et la fourniture de services essentiels pour l'humanité tout entière.

Enfin, s'agissant de la cybersécurité, nous soutenons fermement le comportement responsable des États dans le cyberspace et la mise en œuvre des 11 normes convenues par l'Assemblée générale. Nous apprécions et appuyons les activités du groupe de travail à composition non limitée ainsi que les efforts déployés par les auteurs du projet de résolution sur le Programme d'action destiné à promouvoir le comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.1/77/L.73). Nous estimons que ce travail joue un rôle important dans l'instauration d'un cyberspace plus sûr.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons le Président et les membres du Bureau de leur élection à la Première Commission. Ils peuvent compter pleinement sur notre entière coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la République dominicaine au nom du Mouvement des pays non alignés et des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale, respectivement (voir A/C.1/77/PV.2), ainsi qu'à celle faite par la représentante de l'Argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

À sept ans de l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est injustifiable que, dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent causée par la maladie à coronavirus (COVID-19), les arsenaux nucléaires continuent d'être étendus, modernisés et développés, mettant l'espèce humaine et tous les êtres vivants en grand danger. Il est clair, et c'est pourquoi nous le répétons, que toutes les ressources économiques et financières utilisées pour moderniser les armes nucléaires, élargir les alliances militaires et fomenter l'agression et la déstabilisation d'autres pays pourraient être utilisées pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, afin d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un monde meilleur, au développement humain et à une vie digne pour tous les peuples.

Le Nicaragua promeut et défend un désarmement général et complet et est favorable à l'élimination totale des armes nucléaires dans l'intérêt de l'humanité. Atteindre cet objectif équivaut à contribuer de manière responsable et de bonne foi à la vie en harmonie, à la paix, à la tranquillité, au progrès et au développement pour le bonheur de tous.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler encore à la communauté internationale qu'il importe de progresser une fois pour toutes vers un désarmement général et complet, tout en gardant à l'esprit que la priorité absolue reste l'élimination des armes nucléaires. Le Nicaragua attache une importance toute particulière au respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument de consensus international juridiquement contraignant du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous regrettons de ne pas avoir pu parvenir à un consensus sur un document final lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, malgré les efforts déployés par les parties et la présidence.

Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'issue positive de la première réunion des États parties, qui complète l'article VI du Traité sur la non-prolifération et contribuera à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération.

Le Nicaragua est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforcera le régime de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité internationales et qu'elle constitue une contribution importante à la réalisation du désarmement nucléaire. Nous regrettons que la décision de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, prise lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, n'ait pas été mise en œuvre, et nous demandons qu'elle le soit sans plus tarder. Nous appuyons également les efforts visant à donner la priorité aux préoccupations humanitaires s'agissant des questions liées aux armes nucléaires. Au niveau régional, nous rappelons l'importance du Traité de Tlatelolco, ainsi que la validité de la déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur une zone de paix en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous considérons nécessaire de continuer à renforcer le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique afin d'assurer la sécurité et la transparence dans la conduite des activités spatiales. En particulier, nous sommes favorables à l'adoption d'un traité sur la prévention et l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que sur la prévention de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force contre des satellites ou d'autres objets spatiaux. Nous considérons que le projet de traité déposé par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation. Pour la deuxième année, notre délégation remercie la République populaire de Chine de la présentation de son projet de résolution intitulé « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale ». Nous pensons que ce projet de résolution arrive à point nommé, en particulier pour les pays en développement dans le domaine de la coopération internationale et des utilisations pacifiques.

Notre pays s'est engagé à prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes et a pris les mesures nécessaires à cet effet. Nous avons intégré le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage

dans notre législation nationale par l'entremise de la loi spéciale portant contrôle et réglementation des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matières connexes. La sécurité des citoyens et la sécurité humaine constituent un des principaux atouts du Nicaragua. Nous avons été reconnus comme le pays le plus sûr d'Amérique centrale, avec un taux d'homicide de seulement 7 pour 100 000 habitants. Nous avons ainsi élaboré une série de politiques et de programmes spécifiques de lutte contre les fléaux de notre époque, dont le terrorisme, la criminalité et le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite des personnes. Nous notons que l'assistance et la coopération internationales sont des conditions indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme d'action.

Nous nous félicitons des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), ainsi que de l'adoption par consensus de son premier rapport d'étape (A/77/275) sur ses sessions consacrées aux progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Ce processus historique donne à tous les États Membres la possibilité de participer et d'exprimer leurs points de vue de manière transparente et sur un pied d'égalité sur un sujet d'intérêt général.

Nous avons beaucoup parlé de la stagnation des mécanismes de désarmement, mais nous n'avons pas encore réussi à résoudre le vrai problème, à savoir le manque de volonté politique de certains États de réaliser de véritables avancées, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Danailov Frchkoski (Macédoine du Nord) (*parle en anglais*) : La Macédoine du Nord accorde une attention particulière et des efforts sérieux à la stabilité et la coopération régionales en tant que composante de sa politique étrangère. Comme ce fut le cas il y a deux ans, nous avons à nouveau déposé cette année un projet de décision au titre du point 97 de l'ordre du jour afin de nous assurer du maintien à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question relative à la promotion des relations de bon voisinage, de la coopération et de l'intégration en Europe du Sud-Est. Nous avons entamé ce processus il y a de nombreuses années, conscients de sa valeur essentielle pour la sécurité, la stabilité et le développement durables de la région.

Après sa signature en juin 2018, l'Accord dit de Prespa est entré en vigueur en février 2019, réglant un différend vieux de 27 ans avec la Grèce en mettant fin à un conflit identitaire complexe par la médiation, une

diplomatie efficace et une entente formelle. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation pour l'année 2019 (voir A/74/1) a mentionné à juste titre l'Accord de Prespa entre la Macédoine du Nord et la Grèce comme l'un des points lumineux de l'histoire récente de l'ONU. Un autre résultat positif a été le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération signé entre la Macédoine du Nord et la Bulgarie, et un troisième accord est en cours d'élaboration. Ce résultat confirme une fois de plus que le dialogue et la diplomatie peuvent encore fonctionner et constituent les meilleures approches pour régler les différends et les conflits internationaux. Il s'agit là d'une avancée qui devrait servir de catalyseur à d'autres processus de transformation dans l'Europe du Sud-Est.

Toutefois, la région reste confrontée à des défis et à des différends politiques non réglés, par exemple entre le Kosovo et la Serbie, ainsi qu'à la question du dysfonctionnement de la Bosnie-Herzégovine, qui pourraient porter atteinte à la stabilité globale de la région et potentiellement nous faire régresser. Il est temps d'ouvrir une nouvelle ère dans les Balkans. Notre projet de résolution concernant le bon voisinage et la coopération en Europe du Sud-Est, qui a été présenté pour la première fois en 1997 et qui bénéficie depuis longtemps du soutien des États Membres, n'est pas une fin en soi. Il devrait plutôt encourager la pratique consistant à prendre des décisions audacieuses et courageuses et à entreprendre des démarches diplomatiques en dernier recours pour régler les différends et les conflits identitaires en suspens par le biais d'accords internationaux négociés.

Conformément à cette initiative et à cette proposition, la Macédoine du Nord soutient l'appel lancé en faveur d'une mise en œuvre forte et efficace du Traité sur le commerce des armes. Nous voudrions souligner un bon exemple de coopération régionale fructueuse dans ce domaine, à savoir les activités entreprises avec les partenaires d'appui du Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes – Centre pour la coopération en matière de sécurité, notamment au cours de la phase 1 du programme de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de protection contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Nous suivons avec attention les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Macédoine du Nord appuie résolument la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et tient donc à ce que les auteurs de crimes aux niveaux

national et international répondent de leurs actes. Nous avons également adopté une stratégie nationale de cybersécurité, assortie d'un plan d'action pour 2018-2022, dont la mise en œuvre est en bonne voie.

Au vu de la situation très préoccupante qui prévaut actuellement en ce qui concerne les traités régissant les armes nucléaires, nous partageons les inquiétudes relatives au risque persistant d'un éventuel emploi d'armes nucléaires et aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques qui en découleraient, en particulier dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il sera très important d'obtenir des résultats s'agissant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de relancer la Conférence du désarmement et de rétablir la confiance dans le régime de désarmement et ses piliers.

M. Salissou Labo (Niger) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de la disponibilité et du soutien de mon pays pour garantir la réussite de votre présidence.

Ma délégation s'associe aussi aux déclarations du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11), prononcées respectivement par les représentants de la République fédérale du Nigéria et de l'Indonésie, auxquelles j'aimerais ajouter des éléments spécifiques au titre de notre contribution nationale.

Les travaux de la Commission se tiennent dans un contexte caractérisé par une architecture de sécurité internationale en crise, sur fond de hausse massive des budgets militaires des États, de perfectionnement de leurs doctrines et de leurs outils militaires conventionnels et non conventionnels, ainsi que d'exacerbation de la compétition et de la conflictualité dans tous les espaces communs. Les grands traités internationaux conclus de manière bilatérale ou multilatérale dans le domaine de la maîtrise des armements, et censés fonctionner comme des verrous qui retardent, voire empêchent, la montée aux extrêmes entre grandes puissances, sautent les uns après les autres, sans que, dans le même temps, de nouveaux traités en la matière soient adoptés.

Le retour de la compétition stratégique entre grandes puissances et son corollaire, c'est-à-dire la perspective d'un conflit de haute intensité entre grandes puissances disposant de la très haute technologie, ne peut mener l'humanité que vers son autodestruction, à un moment décisif où celle-ci a plus que jamais besoin de rester unie ou solidaire en vue d'affronter d'autres défis communs tout aussi pressants.

Fort de ce constat, mon pays réitère sa conviction profonde que les actes des uns et des autres doivent prioritairement être guidés par la raison et non les passions et par l'attachement aux valeurs et aux normes de coopération et de coexistence pacifique, en vue d'aboutir à une certaine stabilité stratégique, gage d'un monde viable et meilleur.

Les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, n'ont pas de raison d'être dans notre monde caractérisé avant tout par une interdépendance inédite entre États, au regard des immenses défis économiques, environnementaux et sanitaires auxquels nous devons faire face collectivement. À cet égard, l'absence d'un document final à l'issue des travaux de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en août, n'a fait qu'ajouter de l'incertitude à un contexte stratégique mondial déjà tendu.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qu'a déjà signé mon pays et dont le processus de ratification est en bonne voie, devrait être perçu par tous comme un instrument complémentaire, et non contradictoire, au TNP. Mon pays se félicite donc de la tenue de la première Réunion des États parties audit Traité en juin dernier, et des conclusions de celle-ci. La signature et la ratification de cet instrument par toutes les puissances dotées ouvriraient la voie, de manière indubitable, à l'institutionnalisation d'une norme de prohibition en matière de nucléaire militaire, ce qui, d'une manière générale, éloignera notre monde d'un « Armageddon » nucléaire tant redouté, tout en restaurant la confiance, la prévisibilité et la pacification des relations entre les États.

Ces risques nucléaires, tantôt évoqués, remettent plus que jamais au premier plan l'urgence de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), autre pilier central du régime international de non-prolifération nucléaire. Pour rappel, le Niger a ratifié ce traité le 9 septembre 2002 et joue aujourd'hui un rôle très actif dans la mise en œuvre de ses clauses, en accueillant une station sismique à Torodi, dans l'ouest du pays. Le fonctionnement de cette station sismique est aujourd'hui impacté par l'insécurité qui affecte plus globalement cette zone, mais toutes les dispositions sont en train d'être prises afin de la sécuriser et permettre ainsi la rénovation complète, d'ici la fin de cette année, des 16 sites qu'elle abrite. C'est le lieu de saluer ici l'incalculable aide technique qu'apporte l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à mon pays à cet effet. De plus, la criticité du contexte stratégique international susmentionné est un

signal d'alarme sur l'impérieuse nécessité, pour les huit pays visés à l'annexe 2 du TICE, qui n'ont pas encore ratifié le Traité, de le faire sans tarder.

L'inquiétude légitime que nous avons relativement aux armes de destruction massive ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue les ravages quotidiens causés par certaines armes classiques, notamment dans certaines zones géographiques en proie au terrorisme et à la criminalité organisée. Mon pays, à l'instar d'autres États sahéliens, paie chaque jour un lourd tribut en termes de pertes humaines, qu'elles soient civiles ou militaires, du fait de la dissémination incontrôlée desdites armes.

La problématique des armes légères et de petit calibre a, depuis le début des années 2000, suscité de vives inquiétudes de la part des États sahéliens en général et de mon pays en particulier, du fait de l'énorme potentiel déstabilisateur des institutions et des sociétés qui s'y rattache. L'acuité de cette menace s'est accrue avec la prolifération des groupes extrémistes violents dans la zone, qui jouent un rôle actif dans l'usage à grande échelle de ces armes.

À cet égard, le Niger a, de manière constante, réaffirmé son attachement à la Déclaration de Bamako du 1^{er} décembre 2000, sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Il soutient aussi toutes les autres initiatives internationales, régionales et sous-régionales dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, à laquelle il a adhéré. La volonté politique de mon pays de mettre en œuvre l'ensemble des instruments juridiques susmentionnés relatifs au désarmement, auxquels il a souscrit, s'est traduit par la création, en 1994, de la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites, dont le travail quotidien contribue à la sécurité non seulement de mon pays, mais aussi de la région sahélienne dans son ensemble.

Des cyberattaques massives et violentes visant les infrastructures d'approvisionnement eau et en énergie ou de transport sont susceptibles, de l'avis de la plupart des experts, d'affecter durablement et négativement la vie des populations du fait du risque stratégique évident qu'elles présentent, surtout si les éventuels auteurs étaient des groupes terroristes. Ce scénario d'emblée écarté des débats il y a quelques années, ne

relève plus de la science-fiction et doit dorénavant être considéré comme une sérieuse hypothèse de travail. C'est pourquoi mon pays soutient les initiatives prises dans le cadre des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), notamment tout ce qui a trait à l'utilisation pacifique de l'espace cybernétique, à l'édiction de normes et de codes de bonne conduite dans ce domaine, ainsi qu'aux éventuels mécanismes de partage technologique avec les pays les plus vulnérables en la matière, afin d'accroître leur résilience.

Quant à l'espace extra-atmosphérique, du fait de la continuité stratégique qu'il partage avec le cyberspace, il devrait jouir de la même vigilance que ce dernier afin de maintenir son caractère pacifique. Son usage libre et équitable, par tous les États qui le désirent, devrait, dans la mesure du possible, être facilité par des mécanismes internationaux de coopération dont les modalités devraient être spécifiées. Des normes et des règles claires et précises, puisant leurs sources entre autre dans la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, doivent interdire toute volonté de militarisation de l'espace extra-atmosphérique par quelque acteur que ce soit. Militariser l'espace extra-atmosphérique, c'est compromettre durablement une source potentielle de développement économique et d'amélioration du bien-être d'une part importante de la population mondiale. Ma délégation exhorte donc tous les États à faire preuve de responsabilité et de retenue dans l'exploitation pacifique qu'ils pourraient faire de cet espace.

M^{me} Glasenhardt (Croatie) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler sous votre direction avisée, Monsieur le Président, et vous pouvez compter sur le soutien de notre délégation.

La Croatie s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2), et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Depuis notre session précédente, la guerre est de retour en Europe et le monde tel que nous le connaissions a changé. L'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a remis en cause l'architecture de sécurité mondiale et érodé l'ordre international fondé sur des règles, avec des conséquences profondes pour les générations à venir.

Cette agression constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité et d'un État doté d'armes nucléaires. Elle ne manquera pas d'avoir des implications durables, non seulement pour les travaux de la Première Commission, mais aussi pour l'ONU dans son ensemble.

Nous condamnons l'agression de la Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus forts possibles, tout comme nous dénonçons l'annexion illégale par la Russie de certaines parties du territoire ukrainien, sur la base de référendums tout aussi illégaux. Nous rejetons sans équivoque ces actions et ne les reconnaitrons jamais. La Croatie soutient fermement l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une situation sans précédent, dans laquelle Zaporijia, une centrale nucléaire en activité, et la plus grande d'Europe, est devenue la cible de bombardements. Cela porte atteinte à tous les principes de sûreté nucléaire et pourrait entraîner des conséquences catastrophiques avec une incidence transfrontière.

Dans cette perspective, on ne peut qu'être déçu que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure d'adopter un document final, la Russie étant le seul État à bloquer le consensus. Le TNP reste cependant la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement des efforts de désarmement nucléaire et un instrument important aidant à tirer parti des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de la préparation du prochain cycle d'examen du TNP, nous devons travailler en collaboration et de manière constructive pour le préserver et le renforcer ; le fait qu'un seul pays ait bloqué le consensus sur un document final ne doit pas nous faire perdre de vue notre approche et notre engagement. La Croatie reste engagée dans tous les efforts visant à parvenir à l'universalité du TNP, ainsi qu'à celle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), y compris son entrée en vigueur rapide, que nous considérons comme une voie indispensable vers le désarmement nucléaire. Le TICE est soutenu par une grande majorité d'États depuis plus d'un quart de siècle. Il est grand temps que les États non parties signent et ratifient cet instrument, en particulier ceux qui sont visés à son annexe 2.

Les défis en matière de prolifération auxquels nous sommes actuellement confrontés sont nombreux

et complexes, et nous devons les relever sans tarder. Les programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et compromettent le régime mondial de non-prolifération. Nous demandons instamment à ce pays de renoncer à ses programmes nucléaire et balistique de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous sommes également convaincus que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures plus audacieuses pour contrecarrer les actions menées par Pyongyang en matière de prolifération. En outre, nous sommes préoccupés par l'avenir incertain du Plan d'action global commun, qui constitue un élément important du cadre international de non-prolifération, car il limite les risques pour la sécurité régionale et mondiale. Nous espérons par conséquent que les parties parviendront à trouver un consensus et à relancer cet accord.

La Croatie soutient la Convention sur les armes chimiques et reste attachée à sa mise en œuvre intégrale et effective. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien indéfectible aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le cadre de ses efforts mondiaux visant à éliminer ce type d'armes de manière permanente et vérifiable. Nous réaffirmons également notre appui à la Convention sur les armes biologiques et sommes prêts à contribuer à ce que la neuvième conférence d'examen, qui aura lieu prochainement, aboutisse à des résultats positifs. Par ailleurs, nous appuyons l'universalisation et la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes.

La Croatie maintient que l'instauration d'un cyberspace libre, ouvert et sûr à l'échelle mondiale peut être réalisée grâce au comportement responsable des États, à la transparence et aux mesures de confiance inscrites dans le cadre juridique international en vigueur. Nous devons œuvrer de concert pour veiller à ce que les dispositions existantes du droit international et du droit international humanitaire soient pleinement respectées et mises en œuvre dans le cyberspace.

Nous sommes particulièrement satisfaits que la Commission du désarmement ait pu reprendre ses travaux en avril, après une impasse de trois ans, et que la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se soit conclue avec

succès par un document final adopté par consensus. En outre, nous félicitons le Secrétaire général de la poursuite de la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est avéré être un outil puissant pour plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de consolidation de la paix, les efforts de prévention des conflits et les activités de désarmement. En effet, pour instaurer une paix durable, nous avons besoin de la voix et du dynamisme des femmes.

Le monde tel que nous le connaissons a peut-être changé de façon permanente et, dans ces nouvelles circonstances, la coopération internationale est la seule solution possible. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire respecter la Charte des Nations Unies et l'ordre international fondé sur des règles, tout en renforçant l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Nous voudrions vous assurer, Monsieur le Président, de l'engagement de la Croatie dans cette voie.

M. Davis (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection, et je vous assure du plein appui de la Jamaïque. Je voudrais également remercier le Président et le Bureau de la soixante-seizième session de la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux de la Première Commission au cours de la session précédente.

La Jamaïque s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et des Bahamas au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes, respectivement (voir A/C.1/77/PV.2), et par la représentante de l'Argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous nous réunissons pour la présente session dans un climat politique international très tendu. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont variés et urgents. Du pilier du désarmement nucléaire aux travaux sur les armes légères et de petit calibre, et du cyberspace à l'espace extra-atmosphérique, les questions urgentes qui touchent à la sécurité et la sûreté de nos peuples exigent notre attention, notre coopération et notre action. Une vue d'ensemble peut nous amener à penser que tout est perdu. Toutefois, il est important que nous reconnaissons les progrès accomplis. Même dans le contexte de l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à adopter un document final de consensus, nous prenons note du fait que la grande majorité des États parties étaient prêts

à convenir d'engagements importants, qui peuvent encore être mis en œuvre volontairement en signe de bonne foi et de soutien au Traité et aux objectifs qui y sont énoncés. La Jamaïque se félicite également de la tenue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne. Nous réaffirmons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un complément solide du TNP et un outil efficace pour faire progresser nos objectifs universellement partagés en matière de désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) s'est pendant trop longtemps étioilé. En effet, il est incompréhensible que, malgré une quasi-unanimité sur les effets désastreux de toute détonation nucléaire et une compréhension commune de l'incidence humanitaire incalculable des essais nucléaires passés ou futurs, quelques États refusent néanmoins de s'engager à interdire tout nouvel essai d'armes nucléaires. La Jamaïque estime que le TICE boucle le dispositif destiné à empêcher la mise au point, la prolifération ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous appelons donc les États non parties à signer et à ratifier le TNP le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TICE, et à poursuivre leur mise en œuvre sans délai.

Il est décevant de constater que la Conférence du désarmement n'a toujours pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail et d'assumer pleinement son rôle d'instance multilatérale singulière de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Nous espérons que les engagements pris au sein des organes subsidiaires de la Conférence permettront de remédier à la paralysie qui a entravé ses travaux. De même, nous attendons avec intérêt les prochaines discussions de la dernière session de ce cycle de la Commission du désarmement, qui s'appuieront sur les travaux de l'année dernière et sur ceux de cette année.

La Jamaïque salue les progrès réalisés dans le domaine des armes classiques et des munitions. L'omniprésence des armes légères et des munitions illicites constitue une menace quotidienne pour la santé, la sécurité et le développement du peuple jamaïcain. La prévention du détournement d'armes et de munitions classiques vers le marché illicite ou pour un usage final non autorisé, ou encore au profit d'utilisateurs finaux non autorisés, est une priorité pour mon pays. Par conséquent, nous soutenons pleinement toutes les mesures prises à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour lutter

contre le commerce illicite des armes classiques et des munitions. À cet égard, la Jamaïque réaffirme la pertinence du Traité sur le commerce des armes et de ses dispositions. Nous nous félicitons également que la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se soit tenue avec succès et que son document final ait été adopté par consensus. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des engagements qui y figurent, notamment en ce qui concerne la coopération internationale et le renforcement des capacités.

Dans le même temps, la Jamaïque se félicite des progrès accomplis par le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. Nous réaffirmons que les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie exigent une action urgente de notre part et nous attendons avec intérêt la poursuite des délibérations au sein du groupe de travail au cours de l'année prochaine afin de parvenir à un cadre mondial sur la gestion des munitions. Je saisis cette occasion pour réitérer notre appel en faveur d'une plus grande action de la part des pays qui fabriquent des armes et des munitions, afin de garantir que ces articles ne fassent pas l'objet d'un emploi ou d'un commerce illicite. Nous remercions le Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter pour son travail et appuyons ses recommandations en faveur de nouvelles mesures visant à mieux rendre compte des transferts internationaux d'armes légères et à accroître la participation des États Membres.

Nous soutenons pleinement la promotion de la prise en compte des questions de genre dans le cadre du pilier Paix et sécurité. Tout en tenant compte des incidences spécifiques sur les femmes, les filles, les hommes et les garçons, nous devrions également veiller à ce que nos efforts incluent pleinement les femmes dans les activités de paix, de désarmement et de non-prolifération.

En ce qui concerne la cybersécurité, nous nous joignons à d'autres pour reconnaître que le monde se dirige vers une société et une économie encore plus engagées dans le numérique. Il nous incombe par conséquent de mettre en place des mesures visant à protéger efficacement le cyberspace des malversations et de veiller à ce que l'infrastructure matérielle et immatérielle des technologies du numérique soit mise à la disposition des utilisateurs du monde entier en toute sécurité. La Jamaïque se félicite donc des travaux entrepris à ce jour par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité des technologies numériques et de leur utilisation pour la période 2021-2025. Le rapport d'activité annuel du groupe de travail reflète non seulement les domaines de convergence émergents, mais aussi les questions pour lesquelles des travaux supplémentaires sont nécessaires. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler au sein de ce groupe et gardons l'espoir de progresser vers un consensus sur la manière dont nous pouvons, ensemble, garantir un cadre qui guide le comportement responsable des États et des autres parties prenantes dans le cyberspace.

Le désarmement et le maintien de la sécurité internationale sont au cœur de nos efforts pour garantir la paix dans le monde et parvenir à un développement durable. La Jamaïque réaffirme son engagement à l'égard de notre devoir commun de relever les défis qui se présentent à nous et de progresser dans l'intérêt de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti pour la séance de ce matin. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra cet après-midi à 15 heures précises dans cette salle de conférence. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Après avoir épuisé la liste des orateurs et oratrices cet après-midi, la Commission entendra une allocution de la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement.

La séance est levée à 13 heures.